Pièce n°1c – Rapport de présentation

ARRÊT du projet de SCOT par délibération du conseil communautaire en date du 27 Juin 2012

APPROBATION DU SCOT par délibération du conseil communautaire en date du 26 Juin 2013

RENDU EXECUTOIRE à compter du 26 Décembre 2013

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES

12 Place Saint Crépin
60310 LASSIGNY

Tél : 03 44 43 09 57
Fax : 03 44 43 05 48

Courriel : contact@cc-pays-sources.org

Site Internet : www.cc-pays-sources.org

Agence d'urbanisme ARVAL

Sarl Mathieu - Thimonier - Carraud
3 bis Place de la République
60800 CREPY EN VALOIS

Tél : 03 44 94 72 16 Fax : 03 44 39 04 61

Courriel : nicolas.thimonier@arval-archi.fr

Membres de l'équipe : N. Thimonier, AC. Guigand

DIAGNOSTIC AGRICOLE

Avant-propos

La Communauté de Communes du Pays des Sources a engagé courant 2008 une consultation de bureaux d'études pour l'élaboration de son Schéma de COhérence Territoriale (SCOT). L'Agence d'Urbanisme ARVAL a été retenue pour réaliser les travaux nécessaires à l'élaboration de ce document de planification urbaine.

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale permet aujourd'hui de définir un véritable projet d'aménagement et de développement pour les 15 à 20 ans à venir à l'échelle du Pays des Sources, projet intégrant des actions engagées ou programmées à l'échelle inter-territoriale et tenant compte des orientations de développement retenues par les autres structures voisines.

Il convient ici de rappeler que le Schéma de Cohérence Territoriale est un document dont le contenu, les objectifs et la procédure d'élaboration sont clairement définis dans le code de l'urbanisme (article L.122-1 et suivants). Il doit notamment établir un diagnostic mettant en évidence les besoins en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services. Il contient un diagnostic agricole et établit un état initial de l'environnement.

Le rapport de diagnostic agricole présenté ici, tient compte des études et des documents déjà réalisés, des informations communiquées et des données disponibles auprès des différents partenaires (collectivités territoriales, services de l'Etat, chambres consulaires, INSEE, etc.), ainsi que des enquêtes menées auprès de chacune des 48 communes et de la structure intercommunale du Pays des Sources à l'automne 2009, complétées par les commissions thématiques tenues au printemps 2010.

Il est à croiser avec le rapport de diagnostic général et le rapport présentant l'état initial de l'environnement établis par ailleurs dans deux documents disjoints.

Ce travail d'analyse du monde agricole sur le territoire a été mené conjointement avec les membres du comité de pilotage et les responsables techniques de la Communauté de communes. Il fera l'objet d'une réunion de validation du document avec la Chambre d'Agriculture.

Sommaire

Avant-propos p.2

I. Le contexte physique

Morphologie du territoire p.5

Occupation du sol du territoire p.5

II. Activité économique agricole

Types de cultures p.8

Aptitude physique des sols à l'agriculture p.10

Les conditions d'exploitation p.13

Activité sylvicole p.14

L'optimisation du parcellaire agricole p.15

III. Evolution des espaces agricoles et forestiers p.16

Evolution des espaces agricoles et boisés p.17

Evolution des terres agricoles p.19

IV. Impact et rôle environnemental P.20

Les milieux naturels sensibles P.22

Les pollutions des eaux souterraines et de surfaces p.23

Les risques naturels p.24

V. Tourisme et cadre de vie P.25

Cadre de vie P.26

Agro-tourisme p.27

VI. Les principaux enjeux p.29

LE CONTEXE PHYSIQUE

Le contexte physique

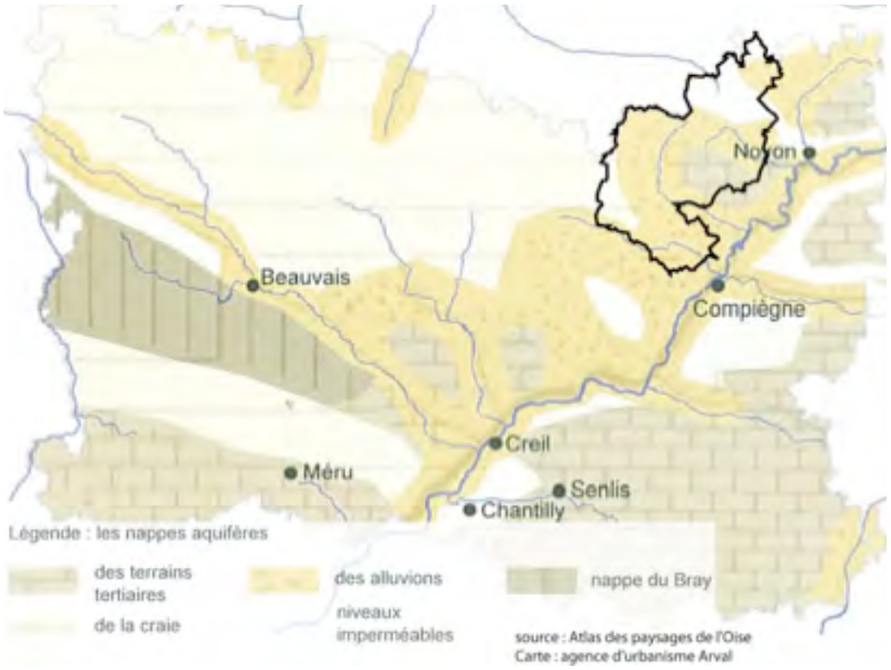

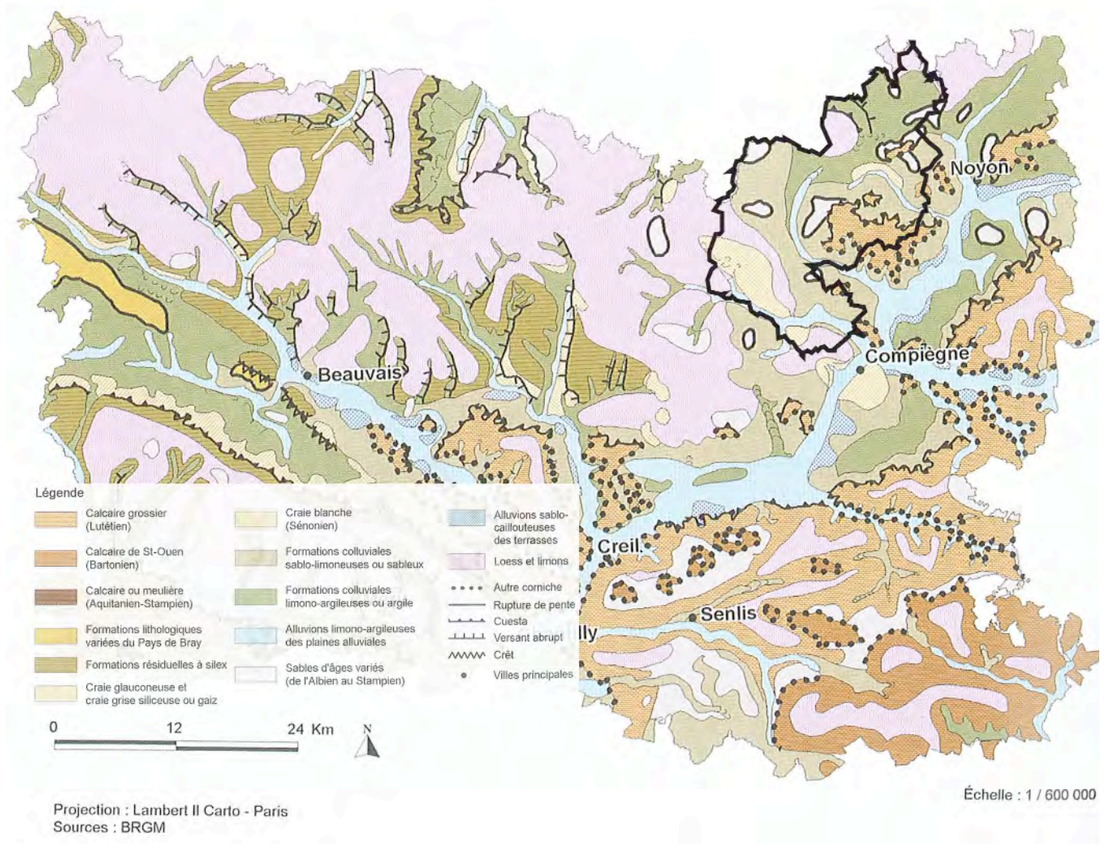

TOPOGRAPHIE ET GEOMORPHOLOGIE

Le territoire du Pays des Sources recouvre deux entités paysagères spécifiques à savoir l'extrémité est du Plateau Picard et une grande partie du Noyonnais.
Le Plateau Picard est un territoire incliné vers le sud-est, ce qui explique l'accumulation de limons dans sa partie est, le dotant de sols profonds et particulièrement fertiles, propices à la grande culture.
Le Noyonnais offre une diversité de paysages et de cultures grâce à un relief et une géologie complexes. Son relief est essentiellement composé de collines et de vallonnements.
On notera que la transition entre le Plateau Picard et le Noyonnais se fait de façon progressive, les paysages de grande culture laissant place aux paysages vallonés de cultures avec village et couronnes herbagères.

Le Pays des Sources est une zone géologique complexe constituée de formations colluviales argileuses ou sableuses en bordure des plaines alluviales, de calcaire grossier pour sa partie centrale ou encore de limon et craie blanche dans sa partie sud-ouest.

Une des spécificités du Noyonnais et donc d'une grande partie du Pays des Sources, est d'accueillir des productions diversifiées, favorisées par le caractère vallonné du paysage et la nature des sols.
En effet, c'est grâce aux collines et aux vallons qui empêchent l'eau de stagner dans le sol que les alluvions récentes donnent des sols très fertiles.
La production laitière, l'élevage d'embouche, le maraîchage et la culture des fruits rouges sont autant de témoins de l'utilisation de la potentialité offerte par la géomorphologie du territoire.
Des peupleraies se sont également développées dans les fonds de vallées humides de l'Avre, de la Divette et du Matz. La culture du peuplier est historique et caractéristique sur la vallée de l'Aronde.

La particularité du Plateau Picard, et donc de la partie sud-ouest du Pays des Sources, est plutôt de fournir des terres planes et riches grâce aux limons qui favorisent la grande culture intensive.

Le territoire du Pays des Sources accueille également une partie de trois des nappes souterraines principales de l'Oise : l'extrémité de la nappe de la Craie (secteur du Plateau Picard), une nappe tertiaire et une partie des nappes alluviales. Ces trois entités hydrographiques méritent une attention particulière au regard des activités agricoles qui peuvent les impacter.

La nappe de la Craie qui est essentiellement présente sous le Plateau Picard est libre dans tous les secteurs qui ne sont pas recouverts par des formations imperméables (autres que l'argile). Elle émerge parfois sous forme de sources à forts débits et alimente abondamment les vallées humides. Une altération de sa qualité impacterait alors directement toutes les zones humides à forts enjeux faunistiques et floristiques, ainsi que les captages d'eau potable pour la consommation humaine.

Les nappes du tertiaire sont les plus anciennes et ont une capacité de renouvellement limitée car elles sont prisonnières sous des couches imperméables ou sous les alluvions. Moins impactées par l'infiltration de polluants, ces nappes restent essentielles pour la production d'eau potable et sont donc également à préserver.

OCCUPATION DES SOLS

Historiquement le défrichement des forêts de l'Oise en faveur du développement de l'agriculture commence dès le moyen âge et aboutira à l'occupation actuelle des sols. D'abord vivrière jusqu'au milieu du XIXème siècle, l'agriculture se modernise et le département est rapidement réputé pour ses méthodes culturales et ses hauts rendements. Dans les années 1950, le développement des transports met l'Oise à portée de la capitale, ce qui a pour effet de développer les activités d'élevage dans certaines régions, notamment le Noyonnais. Dans un souci d'optimisation des productions agricoles, les plateaux seront déboisés pour être cultivés et la production sylvicole déplacée vers les sols trop pentus, pauvres ou mal drainés.

Le contexte physique

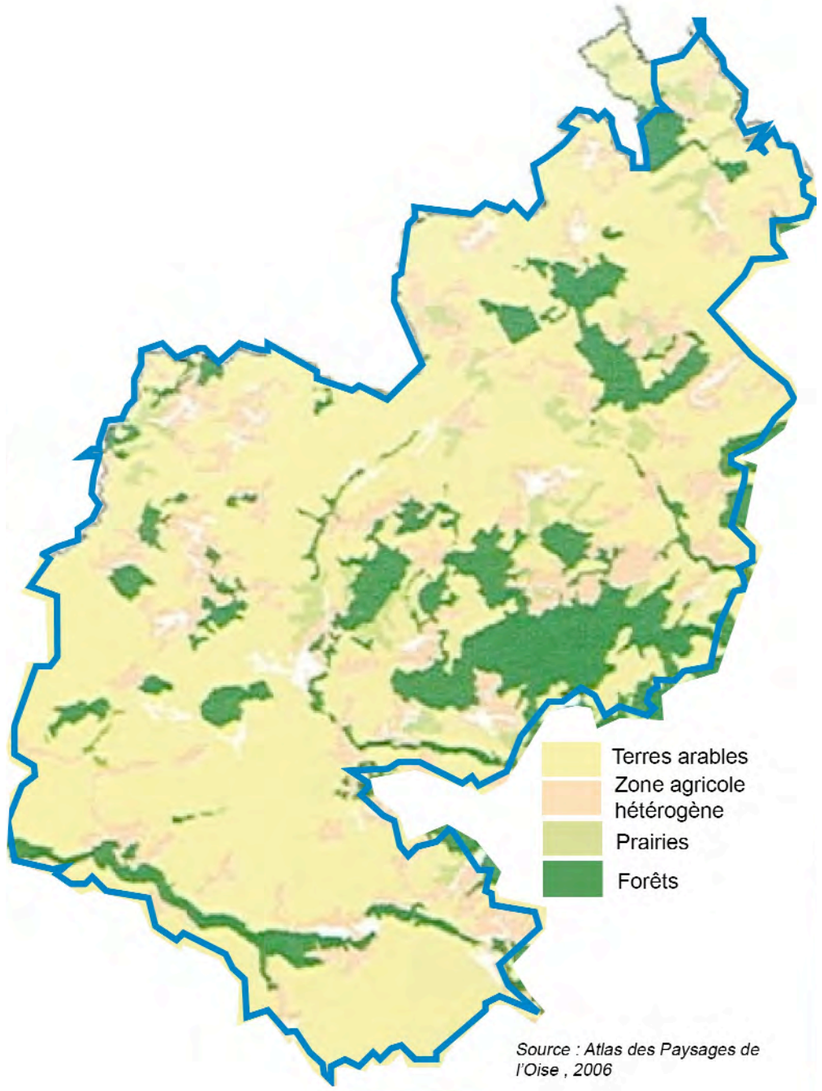

Source : Atlas des Paysages de l'Oise , 2006

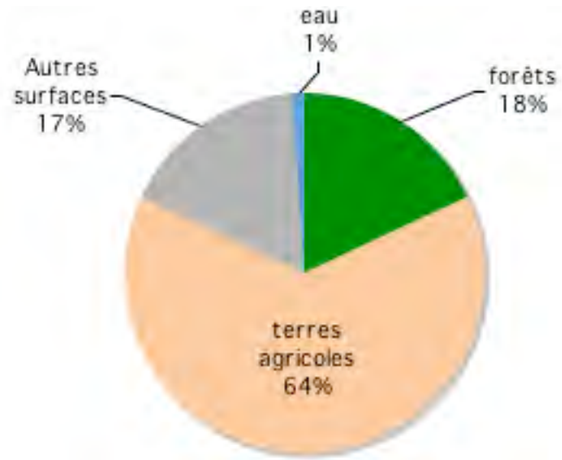

Traduction des données de l'inventaire communal 1998 et du recensement agricole de 2000.

inventaire communal 1998			recensement agricole 2000					
superficie cadastrée	superficie des bois et forêts	part des bois sur la surface totale	Superficie Agricole Utilisée des exploitations	part des surfaces agricoles sur la surface totale	*dont terres labourables (paysage de champs ouverts)*		*dont superficie toujours en herbe (paysage de prairies)*	
34783	6357	**18,28%**	22249	**63,97%**	19911	***89,49%***	2011	***9,04%***

Ainsi, le Pays des Sources est majoritairement recouvert de terres agricoles (pour 64%). Elles se répartissent entre les terres effectivement exploitées pour la culture (89%) et celles qui sont toujours en herbe (10%). Ce chiffre est toutefois inférieur à la moyenne départementale puisque l'agriculture représente 65% de l'utilisation du territoire de l'Oise en 2008.

Les espaces forestiers représentent 18% du territoire, notamment grâce à une partie du bois de Thiescourt qui est en réalité l'extrémité nord-ouest du vaste continuum forestier occupant le tiers sud/sud-est de la région et rassemblant des secteurs à fortes sensibilités écologiques. Le passage vers des boisements plus éparses au nord et à l'ouest, marque une rupture significative dans la trame verte régionale et les continuités écologiques qu'elle induit.

On est donc en présence d'un espace de transition vers des boisements moins nombreux, essentiellement privés et qui occupent les zones du territoire où le sol est le plus pauvre.

Ces bois représentent cependant un atout majeur pour le maintien de la biodiversité à l'échelle du Pays des Sources et plus généralement de la région. Le pourcentage de boisements est plus faible que la moyenne nationale (27%) ou que la moyenne départementale (20,7%). Les boisements sont donc minoritaires mais participent au bon équilibre écologique et paysager. Ils représentent par ailleurs une véritable ressource en ce qui concerne le développement de la filière bois, notamment en tant que matériau répondant aux objectifs de développement durable.

D'après les calculs récents de densité de population sur le territoire, les zones urbanisées représentent 4,5% du territoire soit 1570 ha et sont principalement réparties sous forme de petits villages ruraux isolés les uns des autres. Les exploitations agricoles sont situées aux abords de la trame urbaine et il est encore fréquent de rencontrer des terres cultivées au sein de cette trame. Cependant, l'expression de la volonté de densification des espaces urbains, dans une certaine mesure pour les villages ruraux, tend à créer des bourgs, présentant de moins en moins d'espaces libres.

Les surfaces en eau majoritairement constituée du lit de l'Aronde, du Matz, de la Divette et de leurs affluents pour le bassin versant de l'Oise et de l'Avre pour celui de la Somme, ne représentent qu' 1% du territoire du Pays des Sources. En surface, l'eau est une ressource rare sur le secteur, à préserver en raison de la faune et la flore qui y sont attachées (milieux humides, mares, populations de batraciens, ripisylve,...) .

ACTIVITE ECONOMIQUE AGRICOLE

Activité économique agricole

SUPERFICIFIES AGRICOLES UTILISEES SELON L'ACTIVITE EXERCEE

	CANTON DE LASSIGNY		CANTON DE RESSONS-SUR-MATZ		TOTAL	
	1988	2000	1988	2000	1988	2000
GRANDES CULTURES	7055	7037	9579	9821	**16634**	**16858**
LEGUMES , FRUITS, VITICULTURE	22	14	17	c	**39**	**c**
BOVINS	525	569	339	183	**864**	**752**
AUTRES ANIMAUX	65	71	84	145	**149**	**216**
AUTRES	2996	2596	1317	1538	**4313**	**4148**
ENSEMBLE	**10663**	**10287**	**11336**	**11687**	**21999**	**21974**

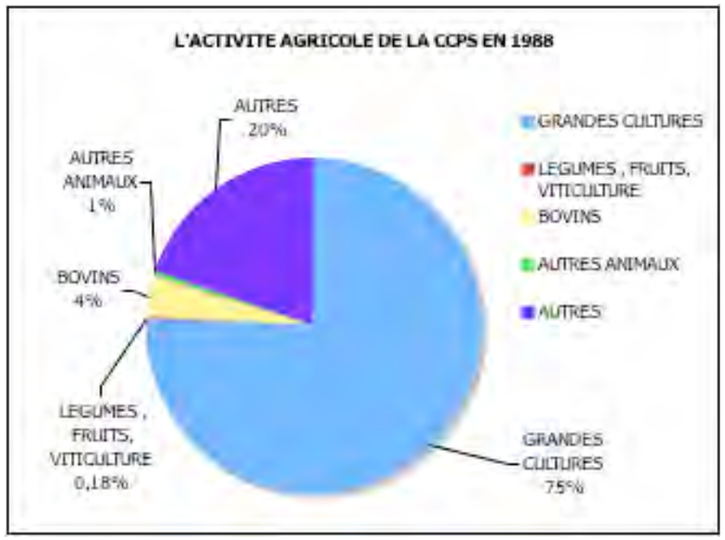

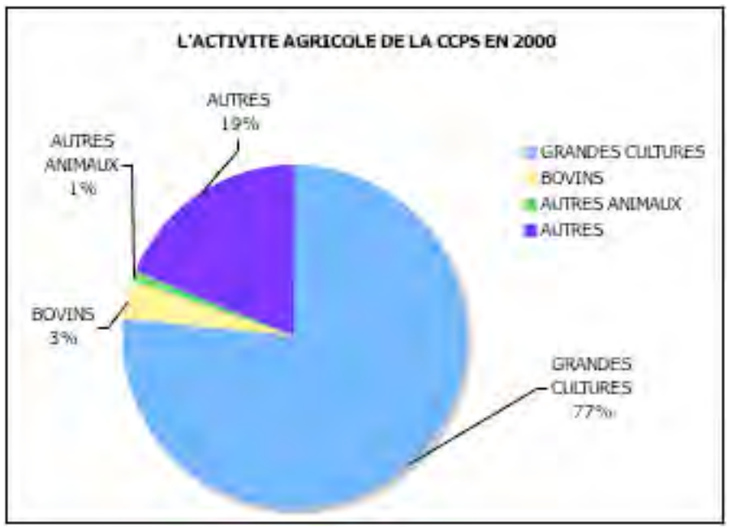

L'ACTIVITE D'ELEVAGE	Superficies Agricoles Utilisées en hectares	
	1988	2000
BOVINS	**864**	**752**
AUTRES ANIMAUX	**149**	**216**
TOTAL	**1013**	**968**

EFFECTIFS DES CHEPTELS

	canton de Lassigny		canton de Ressons-sur-Matz		TOTAL	
	1988	2000	1988	2000	1988	2000
BOVINS	6133	4896	3113	2697	9246	7593
VOLAILLES	18983	30044	16110	1355	35093	31399

NB : Ces données cantonales exclues Ognolles et Solente

TYPES DE CULTURE

L'activité agricole du Pays des Sources est essentiellement tournée vers la grande culture, le recensement agricole de 1988 révèle que 76 % des terres agricoles leur sont destinées, soit approximativement 16500 hectares sur les 22000 allouées à l'agriculture.
C'est plus que la moyenne du département qui se situe autour des 65 %. Cette tendance a été confirmée par le recensement agricole de 2000 qui fait état de 77 % des terres agricoles en grande culture.

On note également que la répartition est assez équilibrée entre le canton de Lassigny et celui de Ressons sur Matz.
Le second étant encore plus spécialisé dans la grande culture puisqu'il leur accorde près de 2000 hectares de terres de plus que son voisin tout en possédant moins de terres réservées à l'élevage des bovins et des autres animaux.

L'activité de grande culture est essentiellement constituée de céréales et cultures industrielles comme le blé, le maïs, la betterave ou encore le colza.

Le maïs est souvent privilégié dans les zones plus humides des fonds de vallées alors que la betterave occupe majoritairement les grandes parcelles des plateaux.

Le blé quand à lui est largement représenté sur l'ensemble du territoire.

La technique de l'assollement des sols est largement pratiquée pour préserver les qualités culturales des sols.

La production de légumes, de fruits et la viticulture ne disposent d'aucune valorisation et n'utilisent que 0,18 % des sols réservés pour les grandes cultures.

La culture des fruits rouges qui caractérise le Noyonnais est aujourd'hui très peu présente sur le Pays des Sources.

Il reste quelques vergers isolés ne s'inscrivant plus, pour la plupart, dans une logique de production fruitière.
Le reploiement des activités maraîchères et fruitières en lien ou non avec l'agriculture biologique reste, à ce jour, anecdotique sur le Pays des Sources. On note toutefois, la présence d'une activité de cueillette de fraises et de pommes à Cuvilly accessible aux particuliers et d'une vente àla ferme de produits agricoles biodynamiques à la ferme d'Haussu sur la commune d'Amy.

L'élevage représentait 4 % de l'occupation des sols agricoles de la Communauté de Communes du Pays des Sources en 1988 et seulement 3 % en 2000.

Cette activité est essentiellement localisée dans la partie nord du territoire et reste nettement inférieure à la grande culture.

Activité économique agricole

L'élevage des bovins est majoritaire en 1988 et le reste en 2000 malgré une baisse des terres utilisés (environ 100 hectares de moins) ainsi qu'une diminution du nombre d'animaux élevés (environ 2000 bovins de moins entre 1988 et 2000).

Parallèlement l'élevage des volailles diminue sensiblement entre 1988 et 2000 mais de façon très inégale sur les deux cantons du territoire.
On passe en effet d'un cheptel de 16110 individus en 1988 sur le canton de Ressons-sur-Matz, à seulement 1355 individus en 2000, soit une diminution de près de 15000 têtes.

Le canton de Lassigny enregistre quand à lui une augmentation de son cheptel d'environ 12000 individus sur la même période. On semble donc se diriger vers une spécialisation de l'élevage par canton.

A l'échelle nationale les grandes cultures se développent également par une technicité et une automatisation toujours plus poussée.

La France est ainsi le deuxième exportateur mondial de céréales issus de cette agriculture.

Le Pays des Sources s'inscrit dans cette démarche de développement et de rentabilité mais il semble important de ne pas le faire au détriment de la protection des paysages, de la faune et la flore locale ainsi que du cadre de vie. C'est pourquoi le SCOT devra se positionner pour maintenir l'orientaion de l'agriculture locale vers un développement performant, tout en restant respectueux des paysages et de l'environnement.

L'analyse des couverts agricoles sur l'année 2009, confirme la prédominance de la grande culture avec les céréales comme culture primaire de toutes les communes du périmètre d'études. L'étude des cultures secondaires par commune en 2009 (carte ci-contre) illustre la dominance des surfaces fourragères et en herbe sur le canton de Lassigny et des cultures industrielles (betteraves, pois, etc.) sur celui de Ressons.

On note que la pratique de l'élevage et la présence de pâtures associées est corrélée aux secteurs aux caractéristiques paysagères emblématiques (Boulogne la Grasse, Orvillers-Sorel) et à ceux présentants des sensibilitées écologiques importantes (Bois de Thiescourt, Massif forestier d'Avricourt/ Régal et Montagne de Lagny, fond de vallée du Matz et de la Divette).

Seules les communes de Ressons et de Vignemont présente les protéagineux comme culture secondaire. Ces communes sont au nombre de 8 en ce qui concerne les oléagineux. Elles sont situées au centre du territoire et en limite nord-est au niveau de la RD934. Trois communes en limite du territoire ont pour culture secondaire d'autres cultures que celles répertoriées. On remarque à l'étude des îlots agricole, un gel important des terres de cultures sur la commune d'Amy. Cet état est sans doute issu de la situation limitrophe de la commune par rapport au département. En effet, les surfaces sont celles déclarées par les agriculteurs du département de lOise tandis que des agriculteurs de la Somme exploitent des terrres sur la commune d'Amy. Ce phénomène peut concerner d'autres communes en limite départementale même si il est, pour ce thème des cultures secondaires, moins visible.

Activité économique agricole

L'APTITUDE PHYSIQUE DES SOLS
A L'AGRICULTURE (note/100)

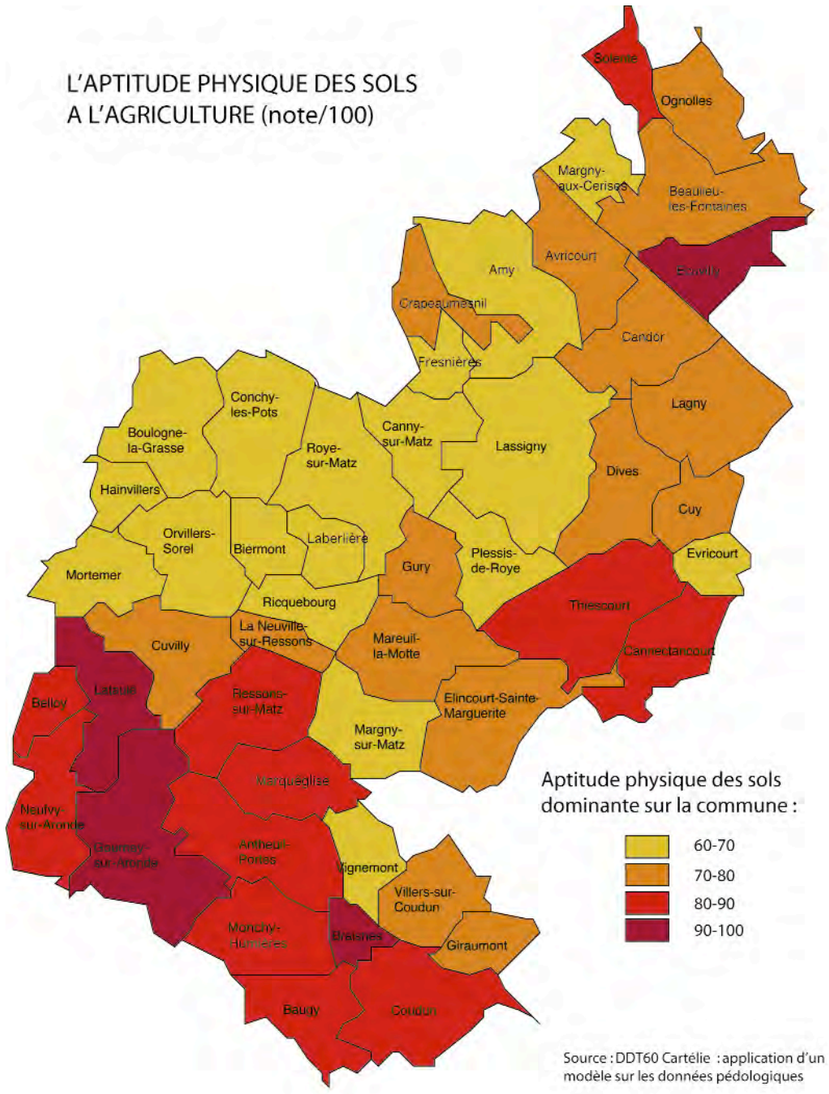

Source : DDT60 Cartélie : application d'un modèle sur les données pédologiques

ZOOM DE L'APTITUDE PHYSIQUE DES SOLS A L'AGRICULTURE A L'ECHELLE DES COMMUNES

APTITUDE PHYSIQUE DES SOLS A L'AGRICULTURE

L'analyse de la pédologie du territoire permet d'identifier des secteurs plus ou moins fertiles et met en avant la valeur agronomique des terres.

Le relief joue un rôle important dans l'accumultation des limons, caractérisant les sols particulièrement fertiles. Ils sont plus accumulés sur les parties planes et les fonds de vallées.

Les cartes ci-contre déterminent une note sur 100 d'aptitude physique des sols à l'agriculture.

Apparaît dès lors la fertilité importante du plateau au nord de l'Aronde et des fonds de vallées sèches (Vallée de Périmont, Vallée du Bout du Bois,..) et humides (Vallée de la Somme d'Or, Fond du Tierval, la Vallée,...) de part et d'autre.

Les fonds de vallées du Matz et de la Divette font état de terrains moins fertiles même si les communes de Thiescourt et Cannectancourt présentent un indice compris entre 80 et 90 sur 100.

On constate une fertilité importante des terres en point bas d'Ecuvilly au niveau du fossé des Fonds qui draine les eaux vers le Canal du Nord. Il en est de même du nord des communes d'Ognolles et Solente au niveau du Fond de Wailly.

Le centre du territoire est quant à lui moins bien noté avec une aptitude physique des sols à l'agriculture entre 60 et 70 sur 100.

Activité économique agricole

L'ACTIVITE AGRICOLE AU SEIN DE LA CCPS
en 1988

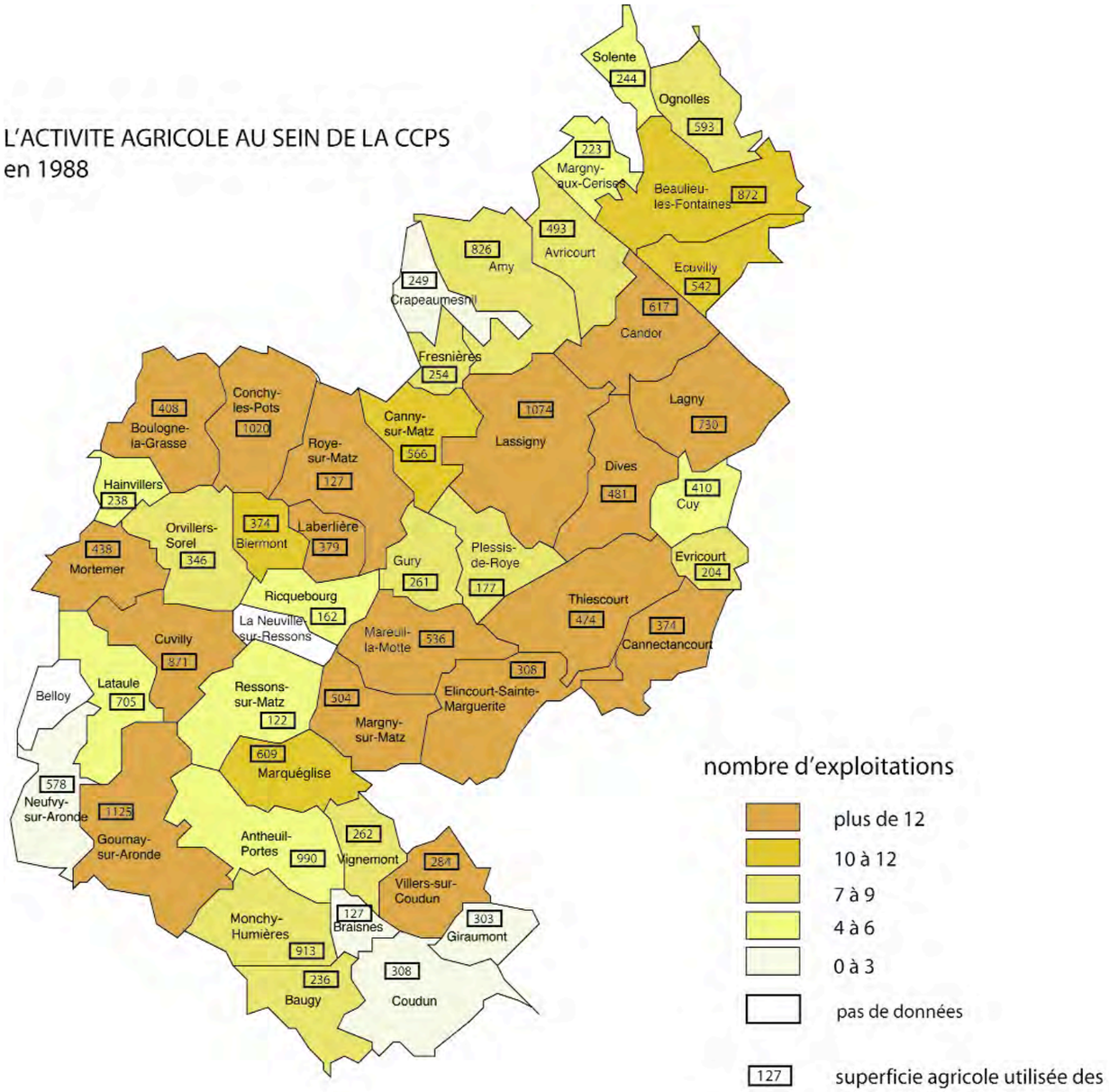

nombre d'exploitations

- plus de 12
- 10 à 12
- 7 à 9
- 4 à 6
- 0 à 3
- pas de données

127 superficie agricole utilisée des exploitations sièges

L'ACTIVITE AGRICOLE AU SEIN DE LA CCPS en 2000

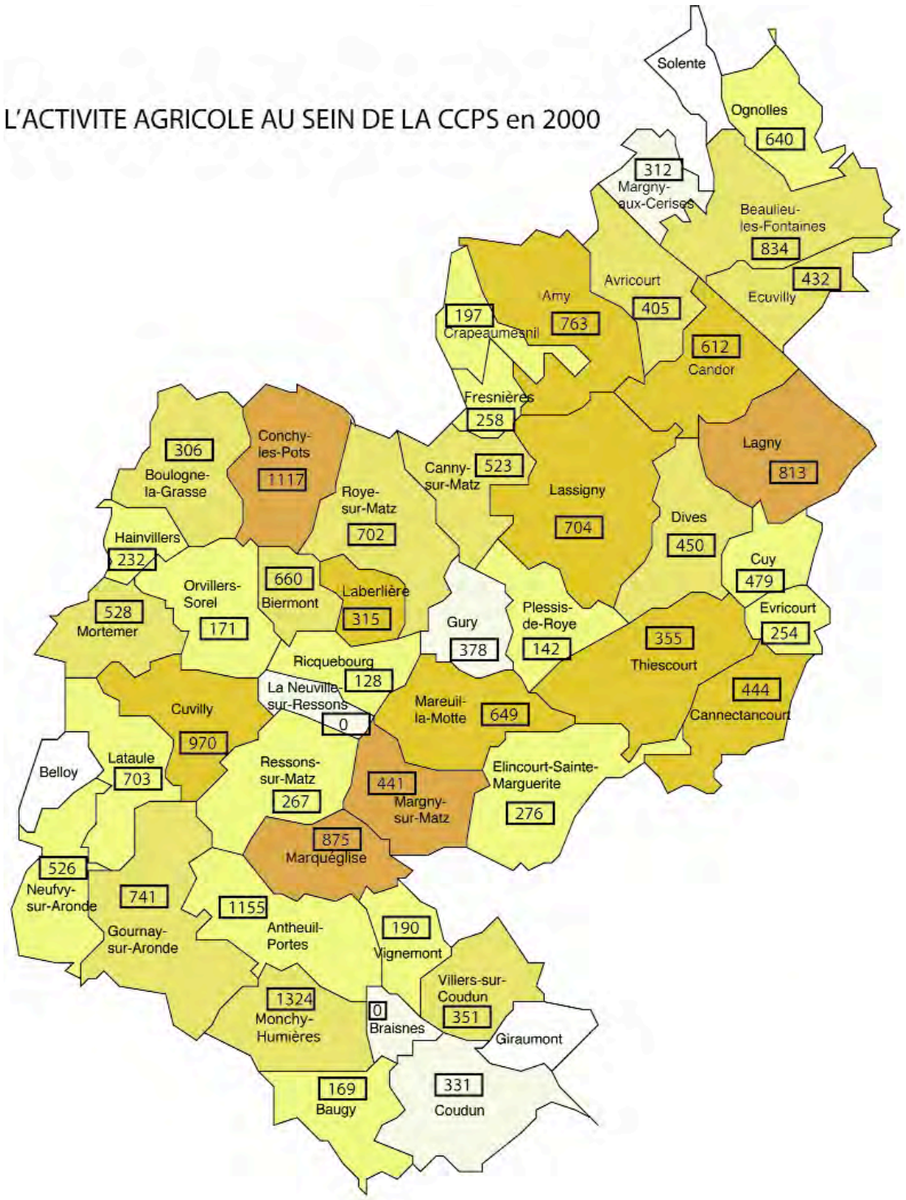

Activité économique agricole

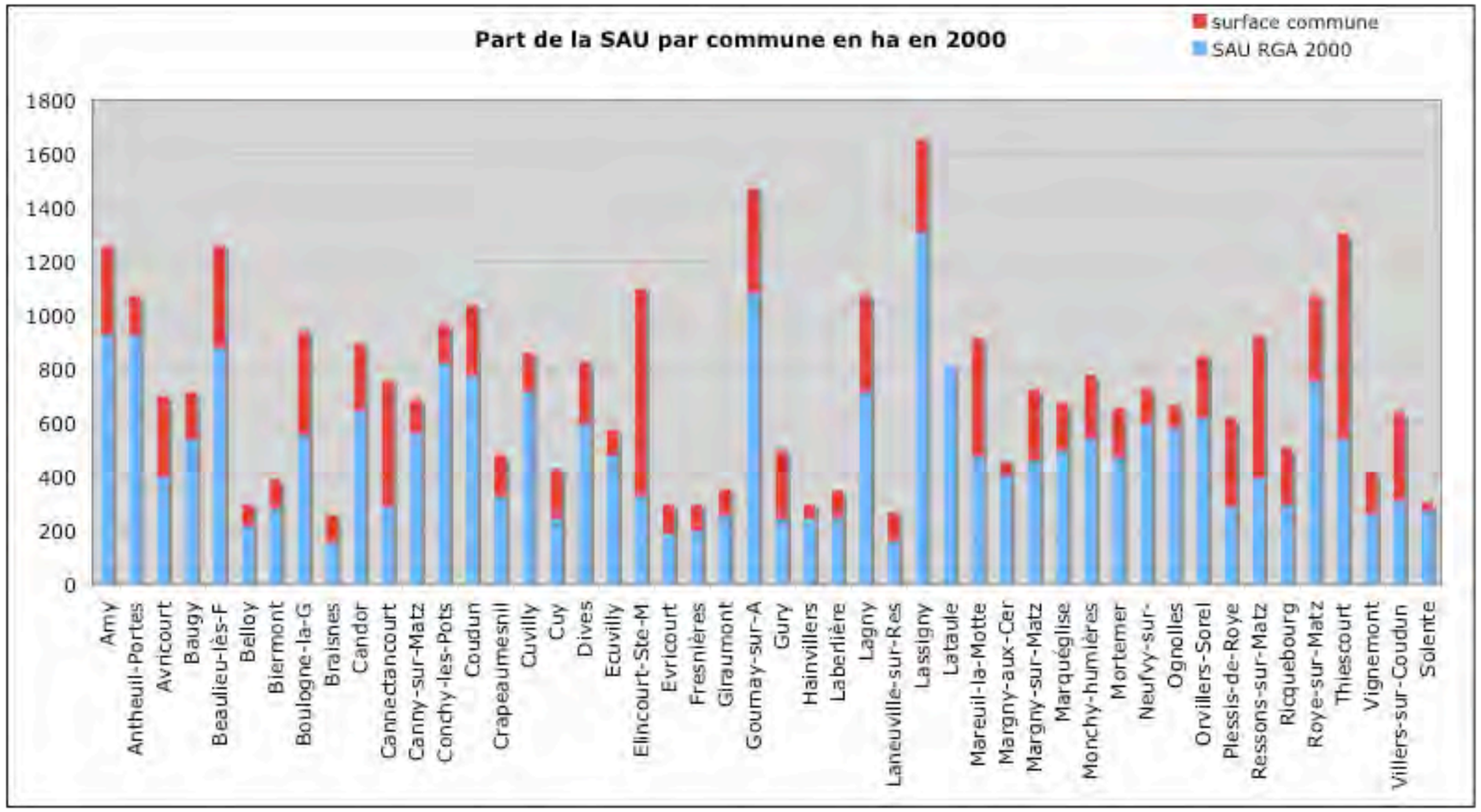

	nombre d'exploitations					Superficie agricole utilisée		
	1988	évolution	2000	évolution	2009 (estimation)	1988	évolution	2000
canton de Ressons-sur-Matz	182	-21,43%	143	-38,46%	88	9868	2,93%	10157
canton de Lassigny + Ognolles + Solente	275	-33,45%	183	-34,43%	120	12728	-5,00%	12092
CCPS	457	-28,67%	326	-36,20%	208	22596	-1,54%	22249

EVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Le nombre d'exploitations agricoles dont le siège se situe sur le Pays des Sources ne cesse de diminuer depuis 1988.

En effet on comptait alors 17 communes accueillants plus de 12 exploitations sur leur territoire pour seulement 4 en 2000, et probablement pas plus d'une seule en 2009, si l'estimation réalisée qui se base sur le rythme de diminution observé entre 1988 et 2000 se vérifie.

A l'opposé, le nombre de communes n'accueillant pas plus de 3 exploitations sur son territoire était de 7 en 1988 et d'environ 24 en 2009. Au total, 28 communes ont vu leur nombre d'exploitations diminuer, 3 l'ont vu augmenter et 11 sont restées dans la même tranche entre 1988 et 2000.

La baisse est encore plus importante entre 2000 et 2009 où seulement 3 communes se sont maintenues dans la même tranche.

Parallèlement à cette diminution on assiste à une modification globale de la superficie agricole utilisée des exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune.

Il semblerait que les communes qui perdent des exploitations entre 1988 et 2000 aient une quantité de parcelles utilisées par les exploitations sièges également moins importante, alors que les communes qui gagnent des exploitations, gagnent des terrains utilisés.

Les communes qui comptent moins de 4 exploitations agricoles sont majoritairement celles situées à proximité de l'agglomération de Compiègne (Coudun, Baugy, Giraumont, Braisnes,...) et les communes comptant des territoires réduits.

Activité économique agricole

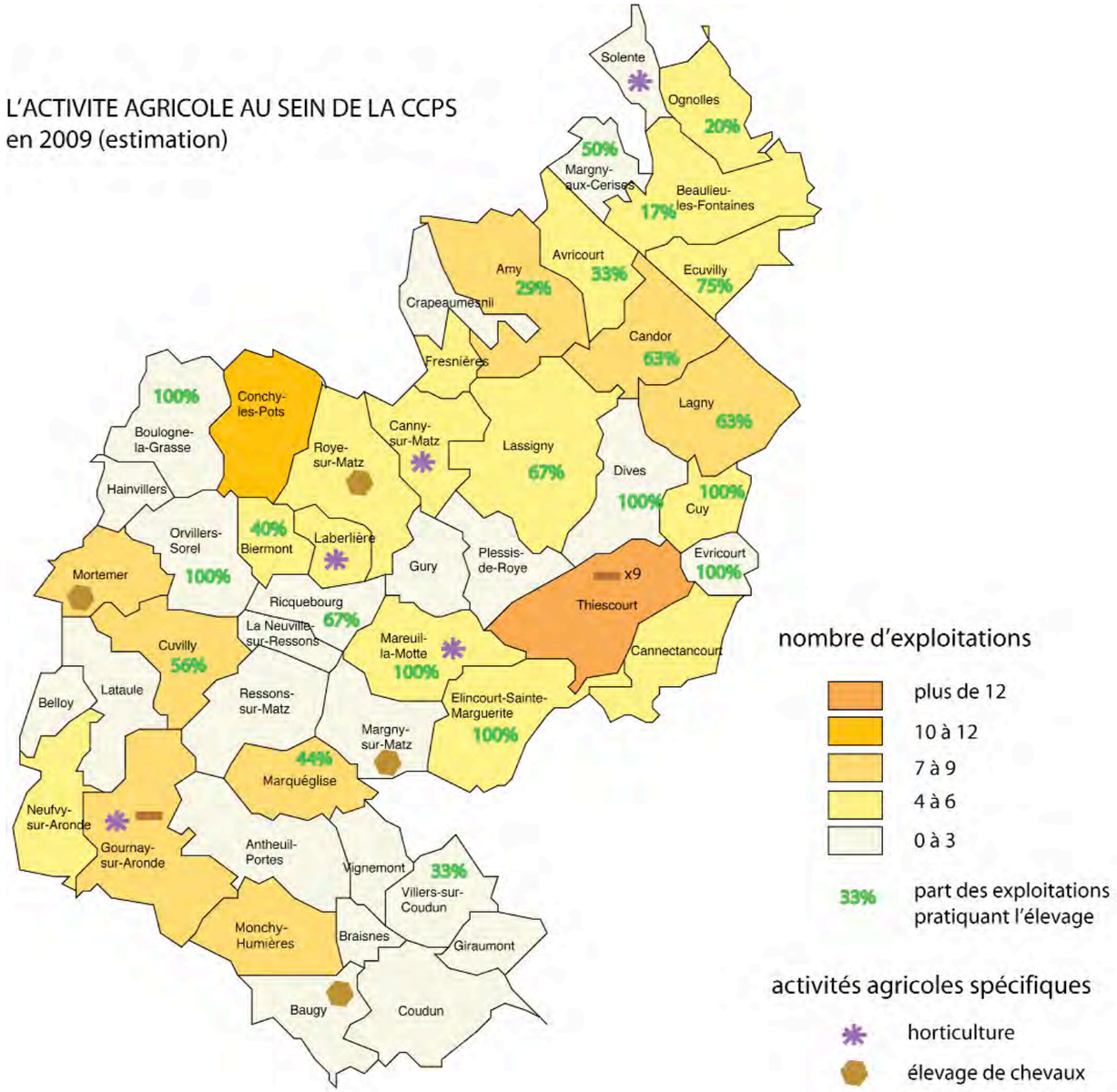

On remarque également que certaines communes comme Dives, Cuy, Élincourt-Sainte-Marguerite, Orvillers-Sorel ou encore Évricourt, Mareuil-La-Motte et Boulogne-la-Grasse n'accueillent que des exploitations qui pratiquent l'élevage le plus souvent en complément des activités de culture. Il est à noter que les activités d'élevage induisent des périmètres d'éloignement des constructions à usage d'habitation ou accueillant du public selon le Réglement Sanitaire Départemental et la règlementation des installations classées. Ces communes n'ont par ailleurs pas plus de 6 exploitations installées sur leur territoire.

D'autres communes, comme Lagny ou Candor sont concernées par une activité plus diversifiée mélangeant agriculture céréalière exclusivement et élevage plus culture.

Enfin, une troisième catégorie est constituée de communes qui n'accueillent aucune exploitation tournée vers l'élevage.

La richesse de l'agriculture du Pays des Sources provient également de la diversité des productions qu'il propose.

Ainsi on pratique l'horticulture à Canny-sur-Matz, Laberlière, Gournay-sur-Aronde, Solente et Mareuil-la-Motte; l'élevage de chevaux à Roye-sur-Matz, Mortemer et Baugy et de l'exploitation de bois et de miel est réalisée à Gournay-sur-Aronde mais surtout à Thiescourt où on resense 9 exploitations bois/miel sur les 12 de la commune.

L'activité équestre, l'élevage et la mise en jachère favorisent le maintien de pâtures et de zones d'herbage sur le Pays des Sources.
Mais la mise aux normes sanitaires, souvent nécessaire, des bâtiments d'élevage et le respect d'une distance minimale avec les habitations pourraient modifier le paysage agricole actuel : délocalisation des corps de ferme vers les franges des villages posant la question du devenir des bâtiments libérés dans les secteurs urbanisés des communes.

LES CONDITIONS D'EXPLOITATION

Il convient également de réfléchir aux conditions de fonctionnement de l'activité agricole sur le territoire, au regard des perspectives de développement envisagées par les exploitants : éviter d'enfermer les corps de ferme dans la trame urbaine pour leur laisser la possibilité de se développer sur place, évolution des bâtiments de corps de ferme qui ne seraient plus utiles à l'exploitation agricole, devenir des terres agricoles (notamment cultivées) enclavées dans la trame bâtie, maintien des accès aux champs, préservation des espaces naturels à forte sensibilité environnementale et usage agricole des terrains concernés, etc.

Il s'agit donc d'éviter l'enclavement des corps de ferme, à ce jour encore le plus souvent au contact des terres agricoles. Pour leur permettre ainsi de se développer sur place.

L'accès aux champs est primordial pour le bon fonctionnement des activités agricoles. Sont utilisés aussi bien les voies que les chemins ruraux ou d'exploitation. Les chemins de tour de village, lorsqu'ils n' accueillent pas le potentiel d'extension de l'urbanisation de la commune, sont utiles aux agriculteurs pour se rendre aux champs sans emprunter les rues du village. Leur préservation pourra être mise en avant.

Le calibrage des routes existantes ou à créer et les aménagements visant à réduire la vitesse de circulation des véhicules devront être compatibles avec la desserte des terres de culture par des engins agricoles souvent au gabarit de convoi exceptionnel.

De même, dans les secteurs urbanisés, les accès aux terres de culture et pâturages souvent situés en second rideau parallèlement aux voies mériteraient d'être préservés.

Certaines parcelles agricoles ont fait l'objet d'investissements importants et récents (irrigation, clôtures,etc.) dont il est nécessaire de tenir compte, particulièrement si un projet venait changer la destination des terrains en question.

Les couronnes herbagères autour et parfois les pâtures au sein même des villages présentent l'intérêt de faciliter l'activité d'élevage en raison de leur proximité, la plupart du temps, du siège d'exploitation concerné.

Activité économique agricole

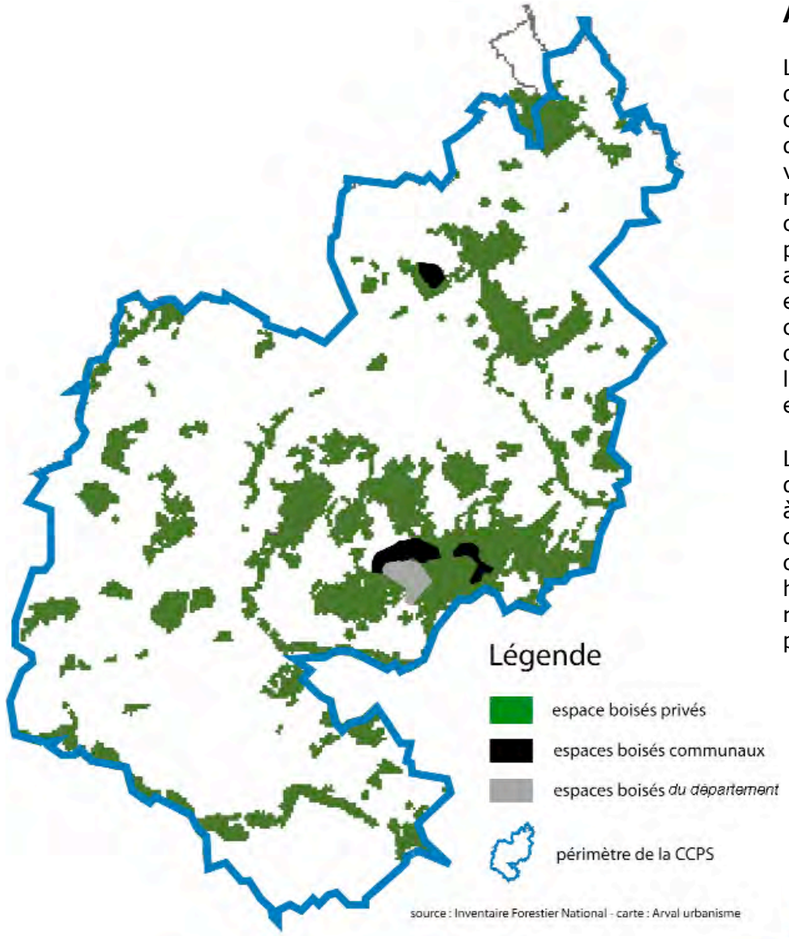

ACTIVITE SYLVICOLE

La couverture végétale représente 18% de la superficie totale du territoire. Il convient de distinguer les boisements de massif des boisements des fonds de vallée. C'est dans ces derniers que l'on retrouve l'essentiel des boisements de culture (peupleraies, aulnaies, etc.). Le parcellaire boisé est souvent morcelé avec de multiples propriétaires de ces espaces, y compris sur les lisières au contact des espaces agricoles cultivés ou urbanisés, ce qui ne facilite pas l'entretien ou l'exploitation de ces espaces.

Les peupleraies, qui occupent les fonds de vallées humides, sont souvent liées à de l'activité sylvicole. Sur le territoire du Pays des Sources, le peuplier couvre environ 1000 ha sur les 6500 ha boisés, soit plus de 15%. Ce chiffre représente près de 10% des peupleraies de l'Oise.

Le développement des Peupleraies
Source : Atlas des Paysages de l'Oise

Le Pays des Sources est donc un acteur important de la filière populicole picarde. Cette filière à l'échelle régionale travaille notamment sur des brevets permettant d'étendre l'utilisation du peuplier à de nouveaux débouchés comme par exemple la construction (labels basse consommation et haute qualité environnementale,...).
Il est toutefois des secteurs où les peupliers ferment le paysage des fonds de vallées sans pour autant créer un refuge pour la biodiversité. Leur traitement ou leur reconversion apparaît, dans cette situation particulière, comme un enjeu fort de valorisation du patrimoine paysager du territoire.

Ces boisements marquent le tracé des cours d'eau : le fond de vallée de l'Aronde au sud qui concerne les communes de Neufvy sur Aronde, Gournay sur Aronde, Monchy Humières, Braisnes, Giraumont et Coudun, le fond de vallée du Matz avec la majorité des peupliers sur les communes de Margny sur Matz, Ressons sur Matz, Ricquebourg, Laberlière et Roye sur Matz, le fond de vallée de la Divette avec Dives, Thiescourt et Evricourt et le fond de vallée de l'Avre au niveau d'Avricourt.

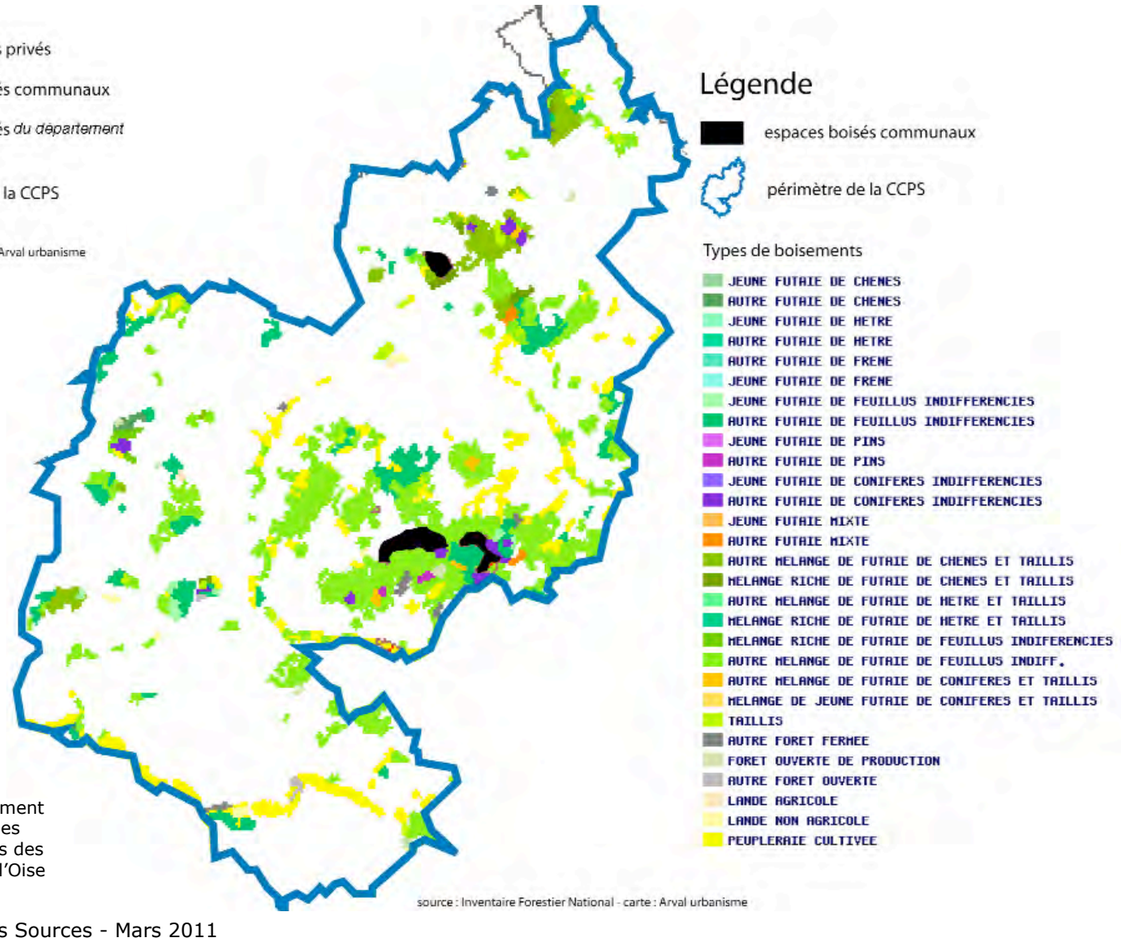

Quelques peupleraies plus éparses sont notables sur le territoire de Lagny au niveau du Ru Fissier, à Thiescourt au niveau du ruisseau de Belval, à Beaulieu les Fontaines près de l'étang de Sailfy et à Boulogne la Grasse au lieu dit le Marais des Maniaux. Ces boisements tendent donc à «coloniser» significativement l'ensemble des zones à dominante humide.

On constate la présence de futaies de chênes sur le bois du Bout du Bois à Neufvy sur Aronde, sur le Bois de l'Epinette à Orvillers-Sorel, sur les bois de Crapeaumesnil, d'Avricourt et de Régal, sur la forêt de Beaulieu.

Le bois de Thiescourt est majoritairement composé de futaies de feuillus indifférenciés au sein desquelles on retrouve quelques pins et autres conifères indifférenciés.
Ces persistants sont peu présents sur le territoire du Pays des Sources. On les rencontre aussi, en nombre limité, sur le bois de l'Epinette et sur le bois d'Avricourt.

On remarque la part prépondérante des bois privés qui représentent plus de 80% de la surface boisée du territoire du Pays des Sources et des peupleraies illustrant la présence d'exploitations forestières sur le territoire et offrant l'opportunité d'un développement de la filière bois. En effet, la forêt est le premier maillon de la filière bois qui représente un volet économique important puisque cette filière emploie environ 200 000 personnes en France

Il est nécessaire d'aborder la question de la protection et de l'évolution des surfaces boisées, notamment en les distinguant par catégorie.

A noter que les massifs de plus de 4 hectares sont soumis à la législation forestière : le défrichement devra, au préalable, avoir fait l'objet d'une autorisation en application de l'article L.311-1 du code Forestier (pour les particuliers et les collectivités locales).

L'article L.130-1 du code de l'urbanisme autorise la délimitation d'espaces boisés classés à conserver ou à créer. Dans ce cas, toute demande de défrichement est irrecevable.
Les coupes et abattages font l'objet d'une autorisation préalable, soumise à obligation de reconstitution de l'état boisé (sauf bois soumis à Plan Simple de Gestion, coupes autorisées par catégories définies par arrêté préfectoral après avis du CRPF et réalisation d'éclaircie).

Activité économique agricole

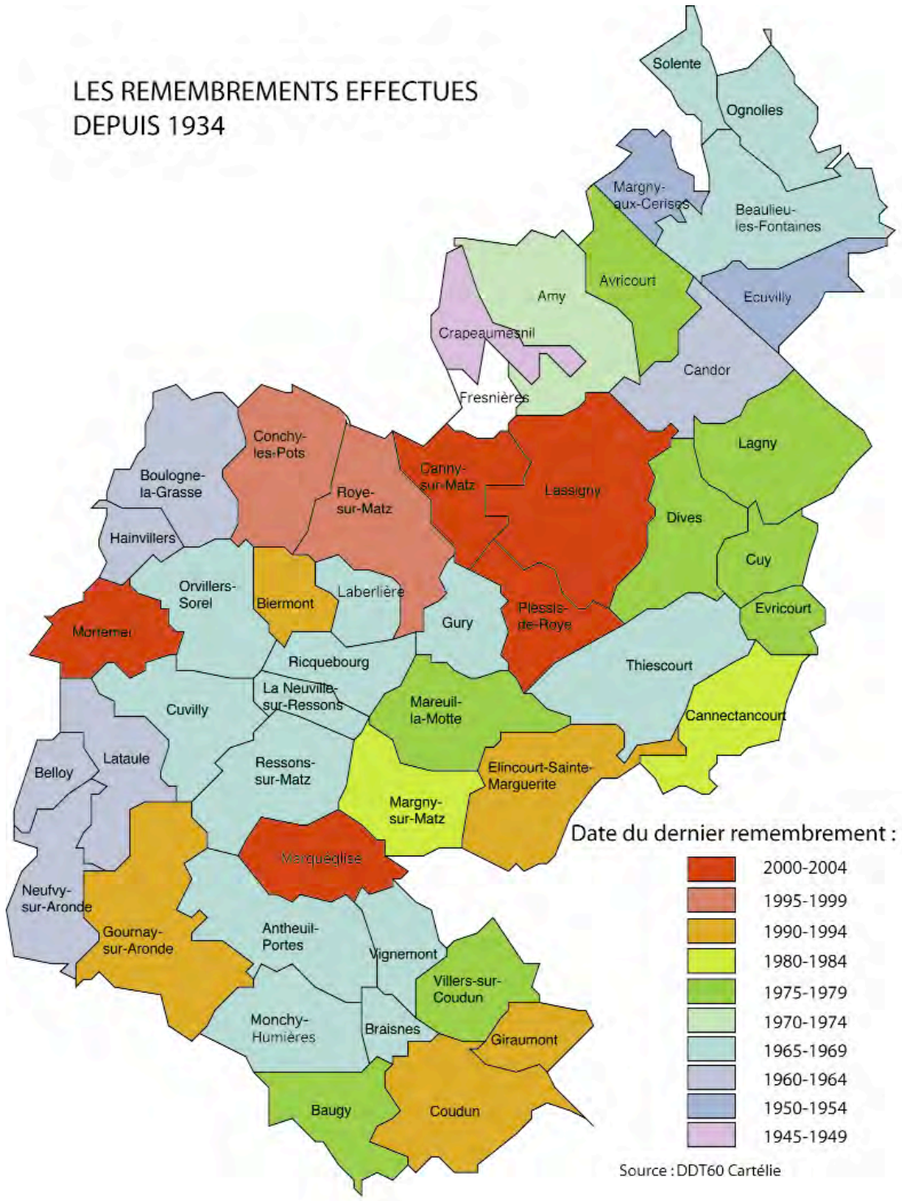

Les nouvelles dispositions du code de l'urbanisme introduisent, en plus des espaces boisés classés, une nouvelle catégorie de préservation des espaces plantés : éléments de paysage à préserver au titre de l'article L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme, qui permet à la commune d'être tenue informée de toute intervention sur ces éléments de paysage par le biais d'une déclaration préalable à un aménagement suivant les dispositions de l'article R.421-23 h du code de l'urbanisme, sans pour autant obliger nécessairement à replanter en cas d'abattage. Ces dispositions sont souvent plus adaptées pour des haies, des plantations d'alignement, de parcs, ou des arbres remarquables isolés dans le paysage que le régime des espaces boisés classés.

La proximité des boisements des secteurs urbanisés pose la question du maintien d'un recul entre les constructions et les arbres de manière à éviter tout risque lié à des chutes de branches ou d'arbres du fait de tempête, givre, neige, etc. Ce recul est habituellement d'au moins 20 mètres et relève de la réglementation d'urbanisme locale (PLU).

Au même titre que les autres activités agricoles, il conviendra de veiller à ne pas enclaver, lors des choix de développement de l'urbanisation future des communes, les parcelles boisées. Il en est de même de l'aménagement des voiries qui devra permettre le passage des engins nécessaires à l'activité sylvicole.

L'OPTIMISATION DU PARCELLAIRE AGRICOLE

Les remembrements successifs ont pour but de constituer un parcellaire moins morcelé, plus adapté à la grande culture.

En regroupant des parcelles de faibles superficies ou trop dispersées pour être facilement exploitables, le remembrement veut réduire les temps et coûts d'exploitation, faciliter et optimiser le travail de l'agriculteur en limitant ses déplacements et transports et en adaptant le parcellaire et la topographie aux techniques et engins agricoles modernes (mécanisation, engins plus grands et plus lourds tels que grands tracteurs et moissonneuses batteuses).

Le remembrement a comme principal objectif d'améliorer la structure des exploitations agricoles, mais il est souvent l'occasion de moderniser la voirie locale.

Le territoire du Pays des Sources a fait l'objet de nombreux remembrements plus ou moins récents. Le dernier date de 2000-2001 et concerne plus de 10% du territoire.

Les communes concernées plus récemment ont systématiquement fait l'objet d'un remembrement antérieur qui a été optimisé par une nouvelle intervention souvent plus partielle. Ainsi, Lassigny avait déjà fait l'objet d'un remembrement entre 1960 et 1964.

La majeure partie (30%) des communes a connu un dernier remembrement entre 1965 et 1969. Ces dernières sont surtout situées au nord de la RD934 et sur le secteur de Ressons.

Crapeaumesnil est la commune qui connait le plus ancien remembrement entre 1945 et 1949. A la différence d'Amy, ce remembrement n'a pas été repris depuis. Certaines communes du Pays des Sources peuvent connaître jusqu'à 3 remembrements.

Aujourd'hui, sur la quasi totalité du territoire, les terres cultivés correspondent à de grandes parcelles de taille régulière limitant les contraintes à l'exploitation.

La diversification de l'activité agricole peut prendre plusieurs formes dont les activités touristiques (hébergement) et de loisirs (équestres par exemple) étudiées p.25. Ces activités peuvent engendrer des modifications des corps de fermes nécessaires à la diversification. Il en est de même de la production d'énergies renouvelables notamment l'exploitation de la biomasse pouvant nécessiter la création ou l'aménagement de bâtiments de volume important ou la pose de panneaux photovoltaïques déterminant la pente des toitures. Le SCOT pourra prendre en compte ces différents points afin qu'ils soient retranscrits dans les PLU.

EVOLUTION DES ESPACES AGRICOLES ET FORESTIERS

Evolution des espaces agricoles et boisés

		Ilots agricoles 2003		Ilots agricoles 2004		Ilots agricoles 2005		Ilots agricoles 2006		Ilots agricoles 2007		Ilots agricoles 2008		Ilots agricoles 2009	
	Superficie	Surface ilots	% agri commune	Surface ilots	% agri commune	Surface ilots	% agri commune	Surface ilots	% agri commune	Surface ilots	% agri commune	Surface ilots	% agri commune	Surface ilots	% agri commune
Amy	1258	849,20	67,5	661,43	52,6	664,69	52,8	647,4	51,5	909,16	72,3	650,47	51.7	658,57	52.4
Antheuil-Portes	1073	919,52	85,7	958,89	89,4	957,47	89,2	963,75	89,8	957,69	89,3	987,87	92.1	979,82	91.3
Avricourt	701	313,13	44,7	285,4	40,7	302,3	43,1	305,16	43,5	465,47	66,4	421,71	60.2	421,44	60.1
Baugy	717	523,41	73	525,25	73,3	525,14	73,2	525,11	73,2	521,95	72,8	522,19	72.8	522,79	72.9
Beaulieu-lès-F	1260	889,85	70,6	854,1	67,8	819,76	65,1	842,11	66,8	906,63	72,0	874,22	69.4	873,93	69.4
Belloy	298	249,06	83,6	198,79	66,7	183,68	61,6	183,48	61,6	257,84	86,5	183,97	61.7	183,96	61.7
Biermont	392	298,04	76	298,09	76	298,44	76,1	298,44	76,1	296,72	75.7	297,71	75.9	297,93	76.0
Boulogne-la-G	941	544,17	57,8	444,86	47,3	443,47	47,1	444,97	47,3	599,26	63.7	439,75	46.7	438,29	46.6
Braisnes	260	146,68	56,4	146,62	56,4	146,61	56,4	146,45	56,3	146,59	56.4	146,35	56.3	146,34	56.3
Candor	895	609,30	68,1	614,57	68,7	618,19	69,1	615,9	68,8	632,89	70.7	622,72	69.6	622,19	69.5
Cannectancourt	757	288,34	38,1	291,87	38,6	291,78	38,5	291,91	38,6	293,52	38.8	293,26	38.7	293,85	38.8
Canny-sur-Matz	689	545,35	79,2	533,5	77,4	531,33	77,1	531,23	77,1	565,07	82.0	531,6	77.2	531,1	77.1
Conchy-les-Pots	967	810,15	83,8	785,9	81,3	786,13	81,3	779,04	80,6	807,94	83.6	772,77	79.9	770,43	79.7
Coudun	1040	766,36	73,7	764,43	73,5	764,35	73,5	763,87	73,4	764,34	73.5	765,31	73.6	765,39	73.6
Crapeaumesnil	482	361,06	74,9	278,72	57,8	278,81	57,8	283,47	58,8	362,16	75.1	284,1	58.9	286,89	59.5
Cuvilly	861	681,83	79,2	675,63	78,5	671,02	77,9	663,44	77,1	664,16	77.1	667,8	77.6	669,75	77.8
Cuy	433	230,86	53,3	231,28	53,4	230,85	53,3	231,29	53,4	230,37	53.2	230,33	53.2	230,29	53.2
Dives	829	626,72	75,6	622,23	75,1	622,51	75,1	619,84	74,8	632,53	76.3	627,8	75.7	627,46	75.7
Ecuvilly	577	463,92	80,4	379,25	65,7	378,51	65,6	378,27	65,6	503,69	87.3	384,69	66.7	385,13	66.7
Elincourt-Ste-M	1098	302,54	27,6	302,16	27,5	301,76	27,5	299,67	27,3	299,88	27.3	299,63	27.3	300,05	27.3
Evricourt	300	214,24	71,4	214,62	71,5	214,16	71,4	213,43	71,1	213,51	71.2	213,42	71.1	212,24	70.7
Fresnières	297	242,19	81,5	225,58	76	226,6	76,3	225,74	76	238,8	80.4	222,43	74.9	223,31	75.2
Giraumont	355	260,78	73,5	260,98	73,5	260,94	73,5	260,94	73,5	260,59	73.4	260,6	73.4	260,6	73.4
Gournay-sur-A	1471	1095,54	74,5	1037,08	70,5	1004,86	68,1	1036,11	70,4	1094,84	74.4	1025,85	69.7	1013,23	68.9
Gury	501	251,04	50,1	254,19	50,7	253,8	50,7	246,09	49,1	253,31	50.6	253,33	50.6	253,68	50.6
Hainvillers	296	249,22	84,2	214,98	72,6	214,84	72,6	214,93	72,6	287,39	97.1	209,07	70.6	208,05	70.3
Laberlière	349	230,49	66	229,61	65,8	229,41	65,7	230,04	65,9	230,51	66.0	229,79	65.8	229,06	65.6
Lagny	1077	773,71	71,8	685,33	63,6	684,68	63,6	684,93	63,6	772,28	71.7	697,63	64.8	698,06	64.8
Laneuville-sur-Res	268	151,19	56,4	147,96	55,2	138,69	51,7	146,59	54,7	146,57	54.7	146,57	54.7	146,56	54.7
Lassigny	1655	1163,01	69,9	1168,04	70,2	1173,12	70,5	1175,42	70,6	1301,61	78.2	1161,31	69.7	1158,89	69.6
Lataule	737	624,39	84,7	610,48	82,8	565,47	76,7	625,03	84,8	623,56	84.6	622,47	84.5	622,84	84.5
Mareuil-la-Motte	917	461,94	50,4	439,02	47,9	443,31	48,3	444,38	48,5	446,56	48.7	440,72	48.1	442,21	48.2
Margny-aux-Cer	455	309,53	68	290,29	63,8	313,81	69,0	287,15	63,1	387,77	85.2	287,62	63.2	287,61	63.2
Margny-sur-Matz	724	445,88	61,6	430,25	59,4	450,28	62,2	444,1	61,3	442,63	61.1	442,48	61.1	441,55	61.0
Marquéglise	676	512,63	75,8	513,01	75,9	514,04	76	518,25	76,7	511,57	75.7	503,9	74.5	509,11	75.3
Monchy-humières	780	585,20	75	568,6	72,9	568,26	72,9	556,04	71,3	587,45	75.3	552,66	70.9	568,52	72.9
Mortemer	656	474,41	72,3	433,33	66,1	431,89	65,9	422,72	64,4	475,2	72.4	411,26	62.7	410,03	62.5
Neufvy-sur-Aronde	731	540,15	73,9	511,16	69,9	573,68	78,5	512,51	70,1	536,78	73.4	509,11	69.6	511,68	70.0
Ognolles	667	491,16	73,6	451,48	67,7	445,43	66,8	466,62	70,0	556,94	83.5	454,36	68.1	470,56	70.5
Orvillers-Sorel	851	577,22	67,8	522,97	61,5	530,75	62,4	533,74	62,7	590,06	69.3	538,26	63.3	538,11	63.2
Plessis-de-Roye	620	297,24	47,9	294,41	47,5	294,24	47,5	296,03	47,7	293,27	47.3	304,10	49.0	303,87	49.0
Ressons-sur-Matz	923	439,98	47,7	427,1	46,3	407,26	44,1	434,1	47	415,04	45.0	415,06	45.0	405,71	44.0
Ricquebourg	509	276,22	54,3	273,63	53,8	273,88	53,8	272,44	53,5	276,95	54.4	272,51	53.5	272,46	53.5
Roye-sur-Matz	1075	801,16	75,5	786,85	73,5	777,15	72,3	777,68	72,3	821,43	76.4	788,45	73.3	788,17	73.3
Thiescourt	1303	535,96	41,1	521,92	40,1	522,05	40,1	520,83	40	530,02	40.7	504,90	38.7	505,02	38.8
Vignemont	423	260,07	61,5	303,00	71,6	261,36	61,8	256,9	60,7	253,71	60.0	256,65	60.7	256,64	60.7
Villers-sur-Coudun	639	275,91	43,2	279,84	43,8	279,46	43,7	279,9	43,8	280,4	43.9	279,54	43.7	281,17	44.0
TOTAL CCPS	**34783**	**22959,95**	**66,01%**	**21948,7**	**63,10%**	**21870,2**	**62,88%**	21897,44	**62,95%**	23646,61	**67,98%**	22008,3	**63,27%**	22024,54	**63,32%**
Solente	306	220,45	72	110,82	36,2	122,72	40,1	121,43	39,7	275,43	90,00	158,12	51,7	140,92	46
TOTAL	35089	23180,40	66,06%	22059,5	62,87%	21992,94	62,68%	22018,87	62,75%	23922,04	68,18%	22166,42	63,17%	22165,46	63,17%

Conception : DDT 60, Date de validité : 08/07/2010, © IGN - Description : Evolution des espaces agricoles depuis 2003 pour les espaces ruraux hors agglomération dans l'Oise.
Les données sont issues du registre parcellaire graphique annuel de l'Oise. Le RPG est le document de déclaration cartographique des surfaces rempli pour le versement des aides de la PAC par les agriculteurs dont le siège de leur exploitation est l'Oise. Ce qui explique les importantes fluctuations des communes proches de la Somme comme Ognolles, Amy, Crapeaumesnil, Margny-aux Cerises, Avricourt,... Particulièrement sur 2007 où les chiffre sont à interpréter avec précaution. Ces données couvrent plus de 90% du département.

Les zones agricoles déclarées correspondent à des îlots. Un îlot est un ensemble de parcelles culturales contiguës, limitées par des éléments repérables et permanents, portant une ou plusieurs cultures et exploitées par un même agriculteur.

Evolution des espaces agricoles et boisés

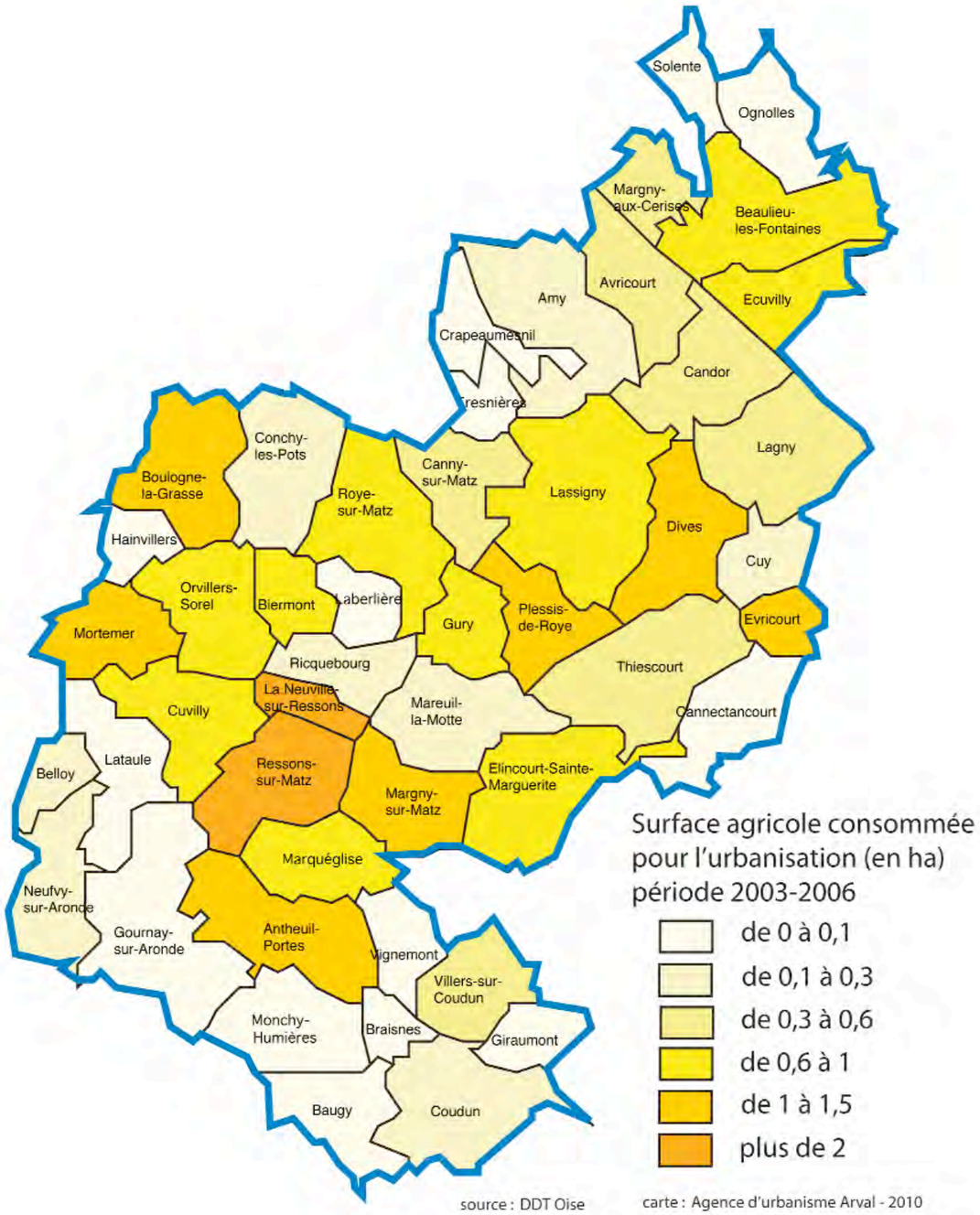

source : DDT Oise

carte : Agence d'urbanisme Arval - 2010

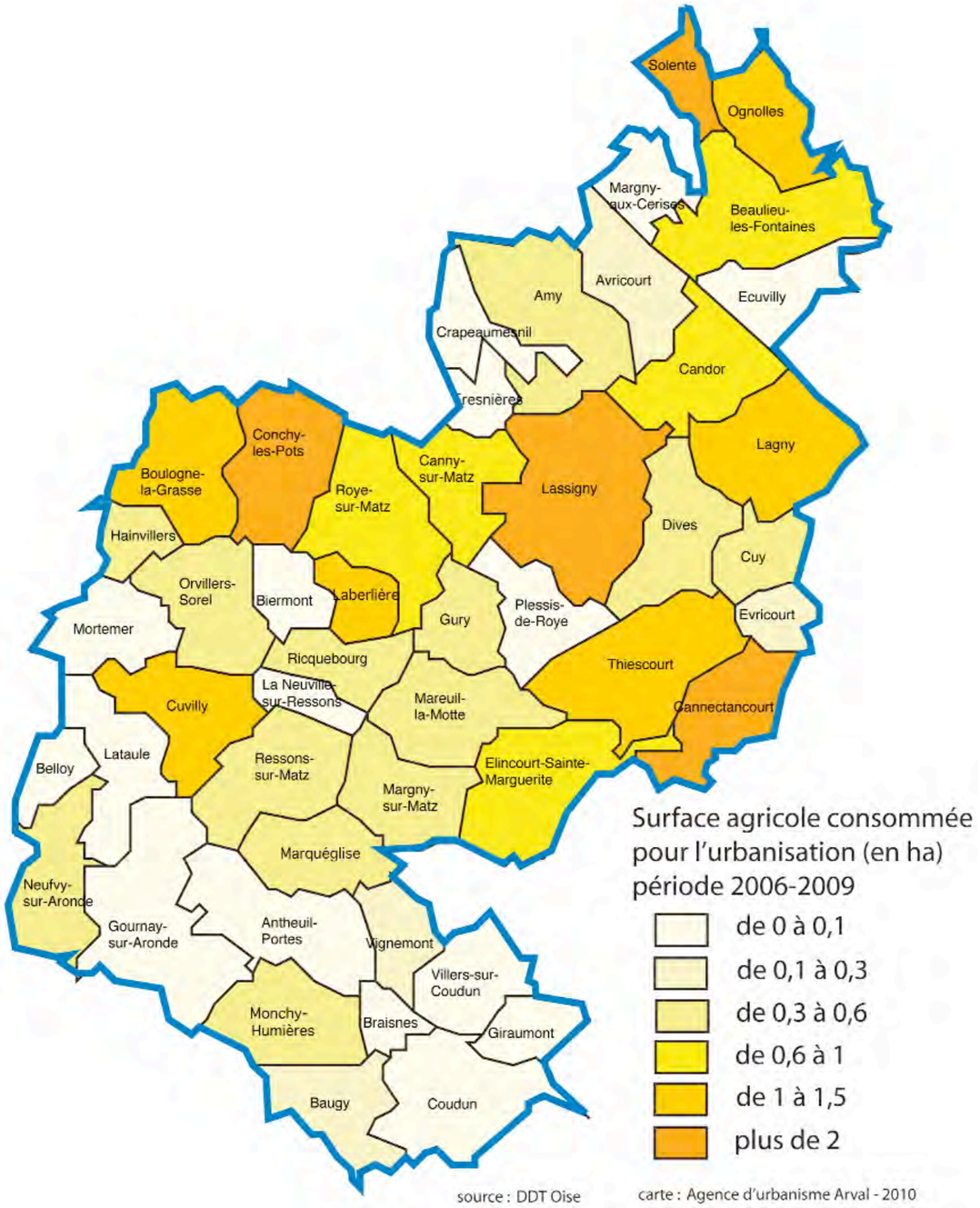

source : DDT Oise

carte : Agence d'urbanisme Arval - 2010

Evolution des espaces agricoles et boisés

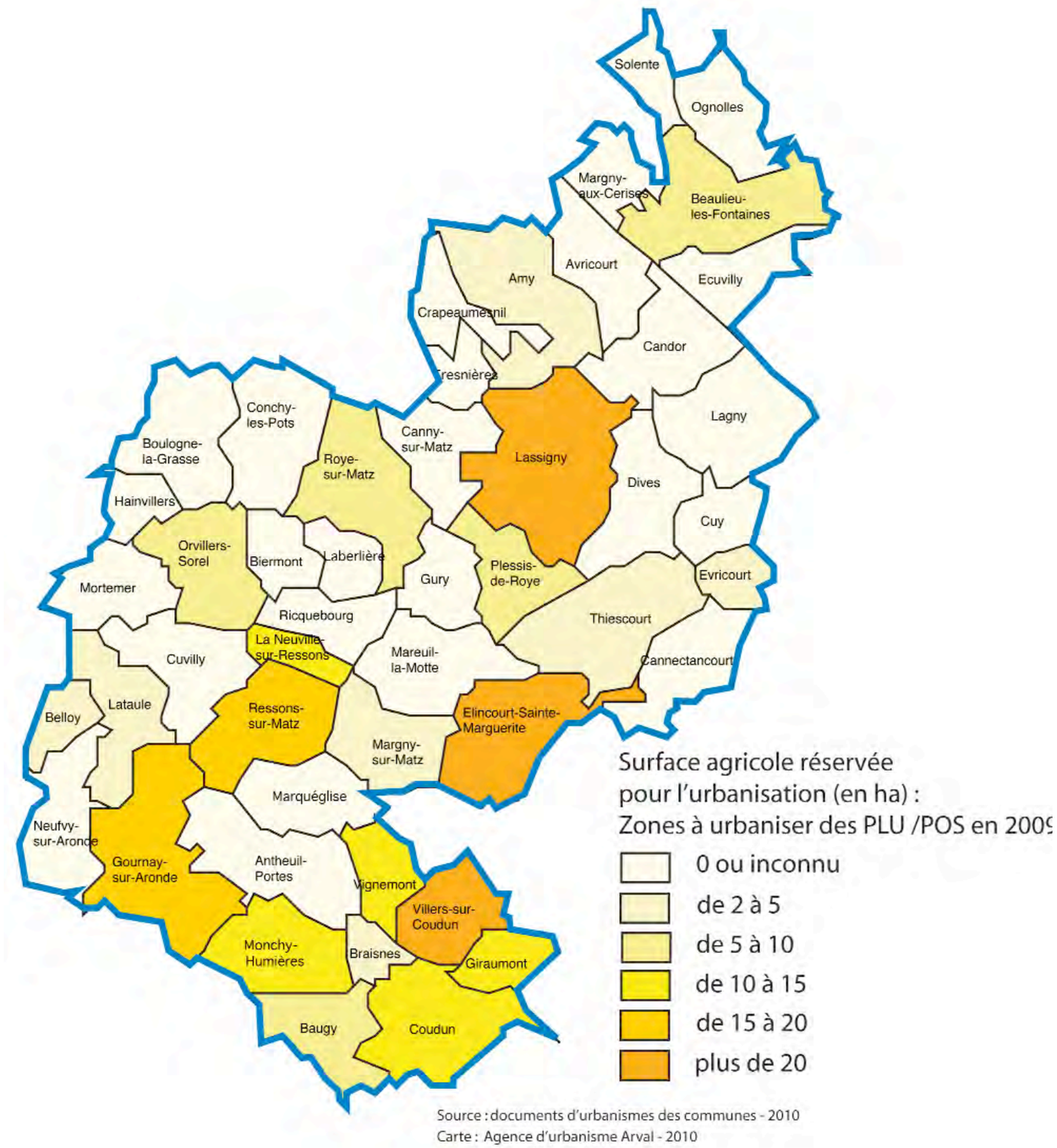

Source : documents d'urbanismes des communes - 2010
Carte : Agence d'urbanisme Arval - 2010

EVOLUTION DES TERRES AGRICOLES

L'analyse des données «évolution des espaces agricoles» issues de la cartothèque de la DDT de l'Oise doit être faite avec précaution notamment en raison de la situation en limite de l'Oise et de la Somme de certaines communes du Pays des Sources. On ne peut donc pas considérer que les terrains non déclarés en terres agricoles d'une année sur l'autre aient été affectés à l'urbanisation. On constate d'ailleurs dans le tableau, des augmentations du nombre de terrains agricoles qui ne seraient pas possibles si ces derniers avaient été veritablement affectés à l'urbanisation.

La consommation de terrains agricoles au profit de l'urbanisation est relativement constante sur le territoire depuis 2003 pour un total de 52 ha.

Sur la période 2003-2006 on constate une diminution des terres agricoles exploitées de 27 hectares. Cela représente environ 0,1 % de la surface totale des terres utilisées par les exploitations (recensement agricole de 2000). On constate également que 14 communes n'ont pas consommées plus de 0,1 hectare et que 9 communes ont consommées plus d'un hectare de terres agricoles. Les plus fortes consommations sont essentiellement situées au centre du territoire. Le nord est moyennement actif et le sud est un faible consommateur de terres agricoles.

Sur la période 2006-2009 ce sont 25 hectares de terres agricoles qui ont été consommés sur l'ensemble de la CCPS. 16 communes n'ont pas consommé plus de 0,1 hectare et 9 communes en ont consommées plus d'un. Ce ne sont pas les mêmes communes qui sont fortement consommatrice d'espace sur les deux périodes. Sur 2006-2009 le sud du territoire est très faiblement consommateur, c'est plutôt au nord que les communes ont le plus urbanisé des terres anciennement vouées à l'agriculture.

Enfin, les 21 communes qui sont dotées d'un document d'urbanisme type POS ou PLU, ont créées des réserves foncières situées sur des terres agricoles pouvant être urbanisées à court et à long terme.

Ces réserves représentent 0,9 % des terres agricoles de la CCPS soit 218 hectares.

A noter que compte tenu que les POS et PLU existaient pour la majorité d'entre eux sur la période d'observation de la consommation de surface agricole 2003-2009, il s'avère que moins d'un quart (23,8%) des terrains le plus souvent à usage agricole, inscrits en zone NA ou AU des documents d'urbanisme a réellement été consommé sur la période.
On peut donc constater que le classement en zone AU ou NA par le document d'urbanisme n'implique pas nécessairement une réduction des espaces à usage agricole, même si les terrains concernés ne sont plus nécessairement déclarés de la sorte au niveau du recensement annuel PAC. En effet, il n'est pas rare que les projets communaux aboutissent à réserver des emprises à aménager (à long terme) pour compenser d'éventuelles rétentions foncières en zones urbaines. Il est ainsi possible de voir la superficie de terres agricoles d'une commune augmenter dès lors que dans le cadre d'une révision de PLU ou passage en PLU d'un POS, l'emprise des zones AU ou NA finalement à aménager soit réduite.

Ce chiffre de 218 ha de réserves foncières pourrait être doublé si l'on considère que les 25 communes qui ne sont pas dotées de documents d'urbanisme, envisageaient de réserver autant de terrains agricoles à leur développement. On aurait alors un total de 440 hectares de terres agricoles vouées à être urbanisées, soit 1,9 % des terres actuellement exploitées.

Il convient donc au SCOT de revoir le volume total de ces emprises au regard des disponibilités de remplissage des terrains au sein des périmètres agglomérés ou de densification des constructions existantes (notamment par transformation, mutation ou division).

Sur les dix dernières années, les espaces boisés sont stables sur le territoire du Pays des Sources. Ils sont essentiellement privés et protégés par les périmètres de ZNIEFF, les espaces naturels sensibles et la législation forestière. Il n'y a donc pas de consommation d'espace au profit de l'urbanisation.

IMPACT ET RÔLE ENVIRONNEMENTAL

Impact et rôle environnemental

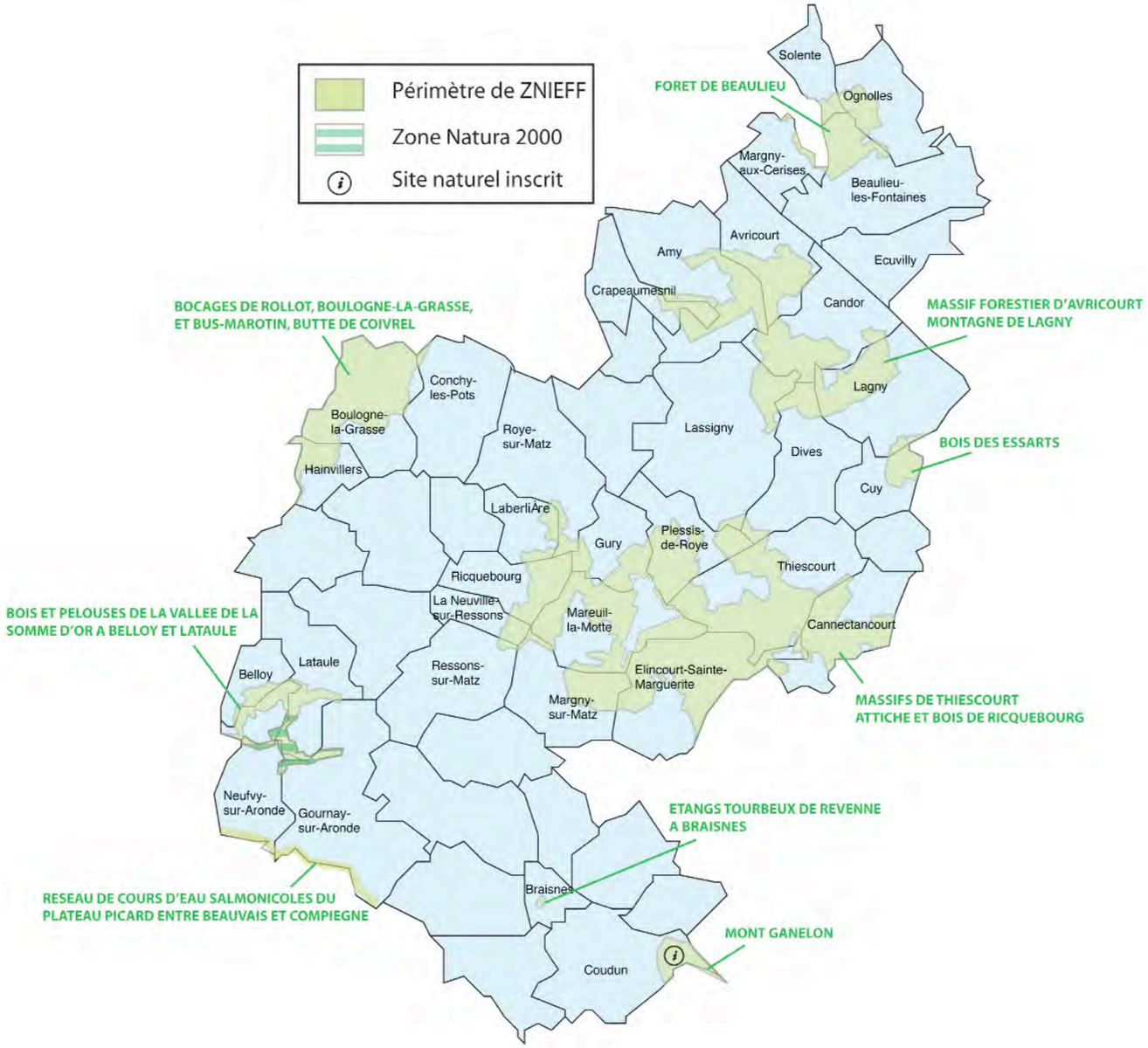

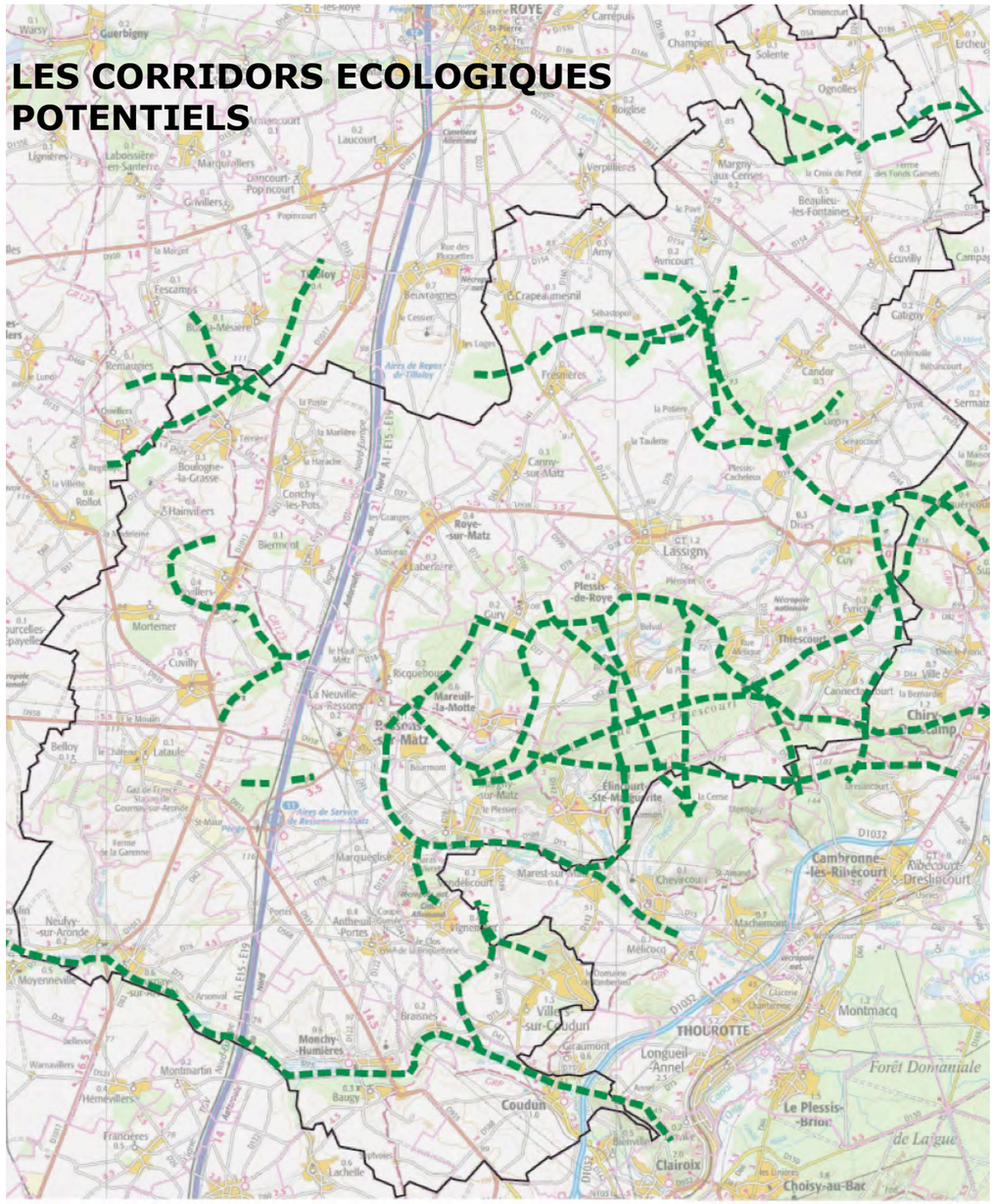

Impact et rôle environnemental

COMMUNES CONCERNEES	TYPE DE PROTECTION	Surface communale concernée (en hectares)	% de la superficie totale de la commune	% de la superficie totale de la protection	surface ZNIEFF
AMY		299,1	23,77%	23,13%	
AVRICOURT		188,0	26,82%	14,54%	
CANDOR	ZNIEFF 60NOY103 (Type 1)	289,4	32,33%	22,38%	
CRAPEAUMESNIL	MASSIF FORESTIER D'AVRICOURT	63,7	13,22%	4,93%	1293
DIVES	ET MONTAGNE DE LAGNY	72,5	8,74%	5,61%	
LAGNY		235,4	21,85%	18,20%	
LASSIGNY		145,0	8,76%	11,21%	
TOTAL		**1293,0**		**100,00%**	
BEAULIEU-LES-FONTAINES		199,5	15,83%	39,50%	
MARGNY-AUX-CERISES	ZNIEFF 60NOY101 (Type 1)	16,8	3,70%	3,33%	
OGNOLLES	FORET DE BEAULIEU	106,2	15,93%	21,04%	505
SOLENTE		35,4	11,56%	7,00%	
TOTAL		**357,9**		**70,88%**	
BELLOY	ZNIEFF 60PPI145 (Type 1)	37,0	12,42%	11,79%	
GOURNAY-SUR-ARONDE	BOIS ET PELOUSES DE LA VALLEE	31,8	2,16%	10,12%	
LATAULE	DE LA SOMME D'OR A BELLOY	112,6	15,28%	35,87%	314
NEUFVY-SUR-ARONDE	ET LATAULE	129,0	17,65%	41,10%	
TOTAL		**310,5**		**98,88%**	
BOULOGNE-LA-GRASSE	ZNIEFF 60NOY201 (Type 2)	704,0	74,82%	25,46%	
HAINVILLERS	BOCAGES DE BOILEAU, BOULOGNE-LA-GRASSE	110,1	37,21%	3,98%	2765
CONCHY-LES-POTS	ET SUR-NARDTIN, BUTTE DE CUVIREL	16,5	1,71%	0,60%	
TOTAL		**830,7**		**30,04%**	
BRAISNES	ZNIEFF 60PPI146 (Type 1) FAUNISTIQUE TOURBEUX DE REVENNE A BRAISNES	11,0	4,23%	100,00%	11
TOTAL		**11,0**		**100,00%**	
CANNECTANCOURT		373,0	49,27%	6,99%	
DIVES		34,3	4,13%	0,64%	
ELINCOURT-SAINTE-MARGUERITE		675,2	61,50%	12,65%	
GURY		155,6	31,06%	2,91%	
LABERLIERE	ZNIEFF 60NOY106 (Type 1)	76,9	22,03%	1,44%	
LASSIGNY	MASSIF DE THIESCOURT/ ATTICHE	22,2	1,34%	0,42%	
MAREUIL-LA-MOTTE	ET BOIS DE RICQUEBOURG	540,0	58,89%	10,11%	5339
MARGNY-SUR-MATZ		186,2	25,72%	3,49%	
LA-NEUVILLE-SUR-RESSONS		63,0	23,50%	1,18%	
PLESSIS-DE-ROYE		335,3	54,08%	6,28%	
RESSONS-SUR-MATZ		7,4	0,80%	0,14%	
RICQUEBOURG		195,4	38,40%	3,66%	
ROYE-SUR-MATZ		57,4	5,34%	1,08%	
THIESCOURT		724,3	55,59%	13,57%	
TOTAL		**3446,4**		**64,55%**	
COUDUN	MONT GANELON	60,6	5,82%	15,57%	389
TOTAL		**60,6**		**15,57%**	
CUY	ZNIEFF 60NOY105 (Type 1)	81,3	18,78%	13,33%	
LAGNY	LES MOTAGNES DE PORQUERICOURT	21,5	1,99%	3,52%	610
	ET SUD/ BOIS DES ESSARTS				
TOTAL		**102,8**		**16,85%**	
GOURNAY-SUR-ARONDE	ZNIEFF 60PPI140	4,4	0,30%	9,53%	
NEUFVY-SUR-ARONDE	RESEAU DE COURS D'EAU SALMONICOLES DU PLATEAU PICARD ENTRE BEAUVAIS ET COMPIEGNE (AFFLUENTS ARONDE, BRECHES)	2,4	0,32%	5,16%	46
TOTAL		**6,8**		**14,69%**	
LATAULE	NATURA 2000 (ZCS)	24,5		5,89%	
NEUFVY-SUR-ARONDE	RESEAU DE COTEAU CRAYEUX	24,6		5,91%	416
GOURNAY-SUR-ARONDE	DU BASSIN DE L'OISE AVAL (BEAUVAISIS)	1,9		0,46%	
TOTAL		**51,0**		**12,26%**	

MILIEUX NATURELS SENSIBLES

Le territoire de la CCPS est concerné par 2 ENS (Espaces Naturels Sensibles), 9 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) dont une de type 2 (Etangs tourbeux de Revenne à Braisnes) et par un site Natura 2000 (Bois et pelouses de la Vallée de la Somme d'Or à Belloy et Lataule).

Ce sont des espaces de sensibilités fortes au regard de la faune et de la flore qu'ils abritent, ils permettent de fixer des objectifs précis de préservation de la biodiversité.

Ces milieux écologiquement sensibles occupent environ 6500 hectares soit près de 18,5% du territoire, ce qui reste proche de la moyenne régionale.

Ces espaces se trouvent essentiellement sous forme de surfaces boisées privées impliquant des enjeux particuliers de gestion des lisières.

Le Département de l'Oise, est doté d'un schéma départemental des Espaces naturels sensibles. Monté en partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels de Picardie, l'Office national des forêts (ONF) et le Parc naturel régional (PNR) Oise-Pays de France, ce schéma départemental a permis de dresser l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département. On compte 244 sites, dont 66 d'intérêt départemental, labellisés Espaces Naturels Sensibles (ENS), pour leur intérêt écologique et paysager et leur capacité à accueillir le public sans nuire aux milieux. Le Conseil général se donne, à l'horizon 2018, un objectif de restauration, de préservation et de valorisation de ces espaces en concertation avec collectivités publiques, associations et particuliers impliqués.
Sur le territoire du Pays des sources deux secteurs bénéficient de ce label : Les étangs, Massif de Thiescourt/Attiche et Bois de Ricquebourg à Elincourt-Sainte-Margueritte dont le Conseil Général est propriétaire de plus de 126 ha (Domaine Départemental de Marfontaine) et la Vallée Crayeuse de Lataule à Neufvy-sur-Aronde. Sur le premier ENS, on totalise 18 plans simples de gestion couvrant 70% de la superficie.

L'harmonisation de l'activité sylvicole et de la préservation des ZNIEFF représente un enjeu majeur du territoire étant donné que la majorité des boisements sont concernés. Les terres agricoles cultivées ou enherbées ne sont que très partiellement incluses dans l'emprise de ces espaces à fortes sensibilités environnementales.

Il s'agit principalement des lisières des massifs boisés et du fond de vallée de l'Aronde qui ne représente que 51 ha sur l'ensemble des secteurs protégés. Une association a été créée depuis 1990 pour la protection de l'environnement de la vallée de l'Aronde.

Le site naturel inscrit du Mont Ganelon qui s'étend sur 60 hectares recouvre une partie du territoire de la commune de Coudun. Une association a été créée pour préserver et valoriser les lieux.

Aucune grande zone de passage de la faune n'est recensée sur le territoire du Pays des Sources mais 39 des 48 communes qui le composent sont traversées par des corridors biologiques potentiels.

Ici encore ce sont les boisements qui sont concernés par cet enjeu écologique car les corridors sont quasi-exclusivement intra et inter forestier.

On observe une rupture assez nette de ces liaisons entre l'est et l'ouest de l'axe matérialisé par l'autoroute A1 et la ligne de trains à grande vitesse. A noter que les corridors potentiels reliant le massif de Thiescourt à la vallée de l'Aronde vers le sud et au bois de Régal vers le nord ont une importance particulière à l'échelle de la CCPS et des territoires voisins, en assurant des liaisons inter territoire à l'échelle régionale (vers le Plateau Picard, vers le Santerre et la vallée de l'Avre).

Le site Natura 2000 concerne 3 communes en limite sud/sud-est du territoire, ce qui correspond à environ 1/3 de la superficie totale des trois communes concernées. La rédaction du document d'objectifs (DOCOB) est en cours de rédaction et va permettre de définir les objectifs de développement durable du site permettant la préservation ou la restauration des habitats naturels et des espèces ainsi que la sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site.

A noter que les premiers secteurs urbanisés sont à plus de 2 Km du site, les parcelles mises en cause sont donc essentiellement forestières et agricoles (enherbées).

Les communes de Boulogne-la-Grasse, Elincourt-Sainte-Marguerite, Mareuil-la-Motte, Plessis-de-Roye et Thiescourt qui ont plus de la moitié de leur territoire couvert par un périmètre de ZNIEFF, sont donc les plus directement impactées par les questions liées aux exigences de préservation des espaces à fortes sensibilités écologiques face aux besoins des activités agricoles et sylvicoles.

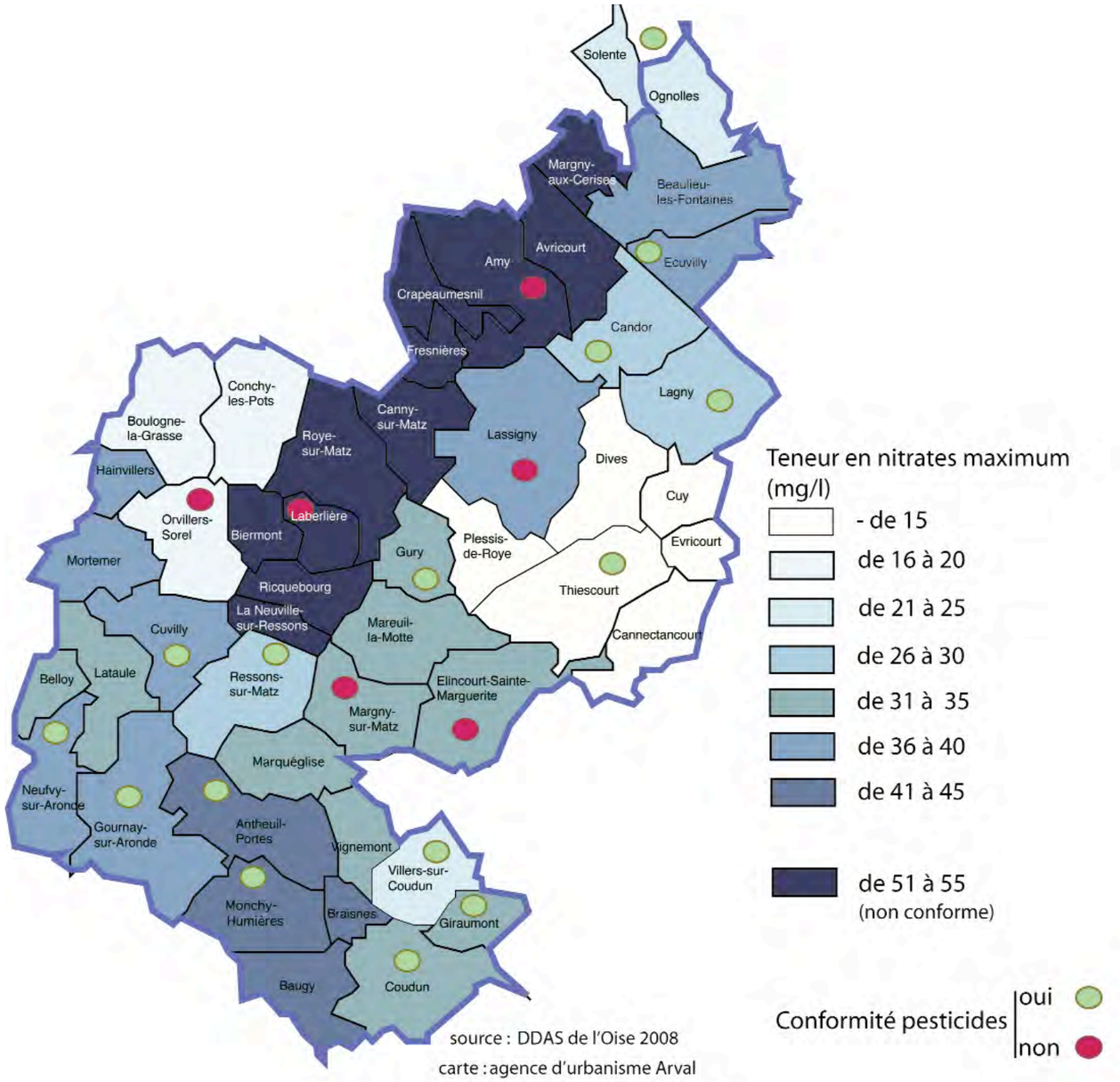

source : DDAS de l'Oise 2008
carte : agence d'urbanisme Arval

POLLUTIONS DES EAUX SOUTERRAINES ET DE SURFACES

Les eaux de surface (cours d'eau) ainsi que les eaux souterraines sont soumises à des pollutions impactant la qualité de l'eau. La vulnérabilité est forte sur une grande partie du Pays des Sources tandis que là où elle l'est moins (frange nord), la qualité de l'eau est déjà médiocre. La qualité des cours d'eau tend également à se dégrader sur la période 2002-2007.
Les objectifs d'état global des masse d'eau de surface tèls qu'arrêtés dans le SDAGE Seine Normandie 2010-2015 sont :

- Bon état à l'horizon 2015 pour le ruisseau de la Somme d'Or

- Bon état à l'horizon 2021 pour le Matz, la Divette et l'Aronde

- Bon état à l'horizon 2027 pour l'Avre.

Certains point de captage de l'eau potable on été identifiés comme prioritaire par l'Agence de l'Eau : Ecuvilly, Candor, Lagny, Lassigny, Laberlière, Orvillers-Sorel, Ressons sur Matz, Cuvilly, Margny sur Matz, Elincourt Ste Marguerite, Antheuil-Portes, Villers sur Coudun, Baugy (alimente l'ARC) et Monchy Humière.
Ne sont pas répertoriés : le point de captage d'Amy qui fait partie du SDAGE Artois Picardie mais que ce dernier n'a pas identifié, ceux de Gournay et Neufvy sur Aronde, ceux de Coudun et de Giraumont et celui de Thiescourt.

Les sources de ces pollutions sont très diverses : rejets eaux usées mal maîtrisés, pollutions industrielles, utilisation de produits phytosanitaires affectant les nappes phréatiques, élevages, dépôts sauvages…

En réponse à cette vulnérabilité du milieu aquatique du Pays des Sources, les actions curatives et préventives se mettent difficilement en place, et demandent souvent de longues années avant de retrouver la qualité souhaitée.

A l'échelle du bassin versant de chacun des 3 principaux cours d'eau du territoire, une étude récente détaille la qualité de l'eau.
Pour l'Aronde, l'IBGN s'améliore en allant vers l'aval et globalement la qualité est de moyenne à bonne.
Pour le Matz, la qualité de l'eau est globalement moyenne en tendant à s'améliorer vers l'aval.
Pour la Divette, la qualité de l'eau est globalement médiocre.

Dans la vallée de l'Aronde le SAGE Oise-Aronde définit les enjeux et les actions à mettre en place concernant la ressource en eau. Des actions sont ainsi adressées aux différents acteurs de l'agriculture (chambre d'agriculture, agriculteurs) :

-Instaurer une véritable culture de la valeur écologique de l'eau chez les agriculteurs,

-Mettre en place des actions préventives de lutte contre les pollutions sur le bassins d'alimentation de captage (BAC),

-Privilégier les systèmes culturaux limitant les ruissellements et l'érosion du sol.

Les communes de la CCPS sont marquées par un historique de pratique d'une agriculture intensive aujourd'hui plus raisonnée.

En effet, on constate que les teneurs en nitrates des eaux prélevées dans les nappes phréatiques sont souvent élevées.

Deux points de captage concernant 11 communes dépassent le seuil réglementaire de 50 mg/l, 4 communes sont alimentées par de l'eau potable d'une teneur constatée supérieure à 41 mg/l.
De plus, la majorité des communes ont une teneur en nitrates au moins supérieure à 25 mg/l (36 sur 48 soit 75%).

Impact et rôle environnemental

RISQUES NATURELS RECENSES ET MESURES DE PREVENTION

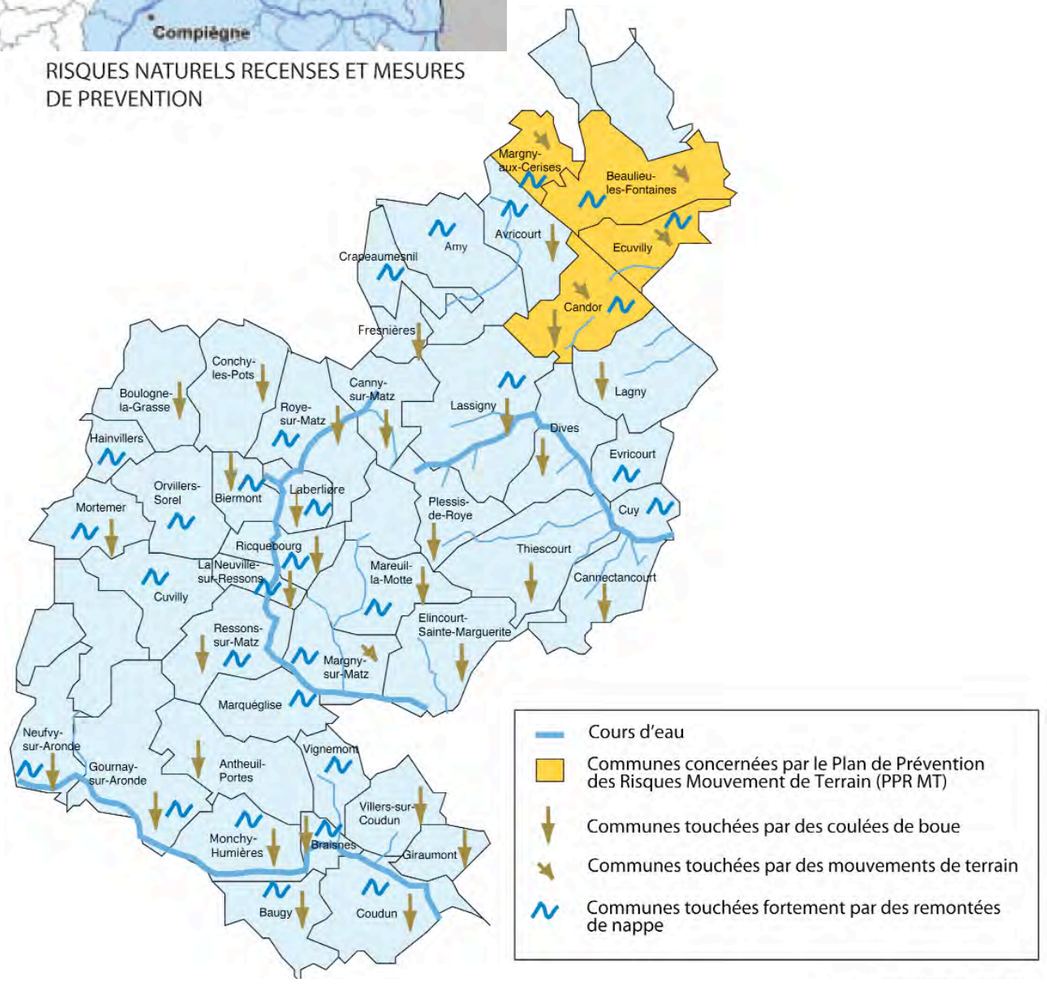

On dénombre également 6 points de captage pour lesquels l'eau n'est pas conforme en ce qui concerne la présence de pesticides.

Le problème est essentiellement situé sur les communes de plateau agricole (hormis pour Elincourt Ste Marguerite) au centre et au nord de la communauté de commune.

Les valeurs sont conformes à la norme pour les communes de la Vallée de l'Aronde, du Massif de Tiescourt et de la forêt de Beaulieu.

La mise en place des prescriptions du SAGE Oise-Aronde et leur application à tout le territoire de la CCPS car à l'échelle du bassin versant, pourra être un moyen de retrouver progressivement une qualité des eaux conforme à la réglementation.

RISQUES NATURELS

Seules quelques communes comme Lassigny, Dives, Thiescourt, Ricquebourg ou encore Roye-sur-Matz, Coudun et Baugy sont concernées par des risques d'inondations dus aux crues de l'Aronde, du Matz ou de la Divette.

Dans ce cas, les parcelles agricoles peuvent devenir un atout intéressant de gestion des crues en permettant la formation de poches de retenue des eaux.
Les terrains inondés fourniraient ainsi un système de protection des bourgs.

Certaines parcelles agricoles sont également « protégées » de toute urbanisation lorsqu'elles sont placées en zone inondable. Elles ne seront pas consommées par l'urbanisation.

Les risques de remontées de nappes sont localisés au niveau des vallées des trois cours d'eau du territoire. La zone la plus à risque est situé au nord, sur les communes de Amy, Avricourt et Crapeaumesnil.

A l'est du territoire, les communes de Cuvilly et Mareuil-la-Motte sont également sujettes à des aléas de remontées de nappes de sensibilité forte à « nappe sub-affleurante ».

Les terres agricoles non imperméabilisées ont un rôle important dans la gestion des eaux de ruissellement et peuvent présenter l'intérêt, lorsque la culture le permet, de constituer des bassins de rétention en cas de crue à proximité des cours d'eau.

Quelques pratiques culturales doivent toutefois être respectées afin d'assurer ce rôle. On évitera par exemple la culture du maïs semé dans le sens de la pente en cas de topographie accidentée afin d'éviter les coulées de boue possibles à la suite d'orages printaniers.

On constate d'ailleurs que de nombreuses communes de la CCPS sont sujettes à des risques de coulées de boues et de mouvements de terrains.

Les communes de Margny-aux-Cerises, Beaulieu-les-Fontaines, Candor et Écuvilly sont concernées par le Plan de Prévention des Risques et des Mouvements de Terrains (PPR MT) prescrit le 1er août 2006 dans le cadre d'une politique de prévention visant à mieux cerner les risques de mouvements de terrain sur ces secteurs, et de les intégrer durablement dans la réglementation de l'occupation des sols.

En effet, de nombreux désordres sont apparus sur ces communes au cours du printemps 2001. De nouveaux phénomènes sont apparus depuis à plusieurs reprises. Il s'agit principalement de trous dont le diamètre varie de quelques dizaines de centimètres à plusieurs mètres et pouvant atteindre plusieurs mètres de profondeur.
Le développement de bâtiments et installations agricoles est encadré, en revanche l'usage des sols n'est pas remis en cause.

TOURISME ET CADRE DE VIE

Tourisme et cadre de vie

CADRE DE VIE

La diversité du territoire offre un cadre de vie de qualité à ses habitants. Essentiellement rural, le Pays des Sources est composé de villages et de petits bourgs qui permettent un accès aux services primaires et secondaires.
Les habitants sont cependant tributaires des grandes villes et de leurs véhicules pour atteindre les services de la gamme supérieure.
La présence encore significative des fermes participe largement au caractère rural des communes.

Pour autant, les conflits d'usage avec les habitants existent, d'autant plus que les communes accueillent des résidents souvent originaires de milieux plus urbains.

Ces conflits portent sur les «nuisances» (au sens des habitants) engendrées par l'activité agricole (déplacements lents et pouvant salir les voies, bruit des engins et autre matériel agricole à toute heure, poussières, nuisances olfactives liés à l'élevage, etc.) ou encore sur les conditions d'exploitation (dégradation des chemins par les engins agricoles, utilisation de pesticides sur les terres de cultures jouxtant les jardins potagers ou d'ornement des propriétés bâties, etc.).
Cela constitue autant de points à prendre en compte pour veiller à la cohabitation des différents acteurs de la vie économique et sociale du territoire.

La prédominance des terrains agricoles crée des paysages ouverts qui offrent des points de vue singuliers. Les activités de loisirs récréatifs, spécifiques au Pays des Sources, sont principalement liés à l'activité agricole et forestière.

On trouve ainsi 8 centres équestres (Lassigny, Canny-sur-Matz, Roye-sur-Matz, Margny-sur-Matz, Ressons sur Matz, Neufvy-sur-Aronde, Monchy Humières et Villers Sur Coudun), une ferme pédagogique au nord du territoire sur la commune de Beaulieu-les-Fontaines et des étangs de pêches principalement situés dans le secteur du bois de Thiescourt.

La présence d'un golf à Monchy-Humières permet de diversifier l'offre de loisirs du territoire.

Les chemins de randonnés sont également présents sur le territoire et sont exclusivement situés dans les espaces boisés et dans les zones humides jouxtant le Matz, l'Aronde et la Divette. Ils sont ouverts aux vélos et aux chevaux ce qui à pour effet de diversifier l'offre de promenades.

Tourisme et cadre de vie

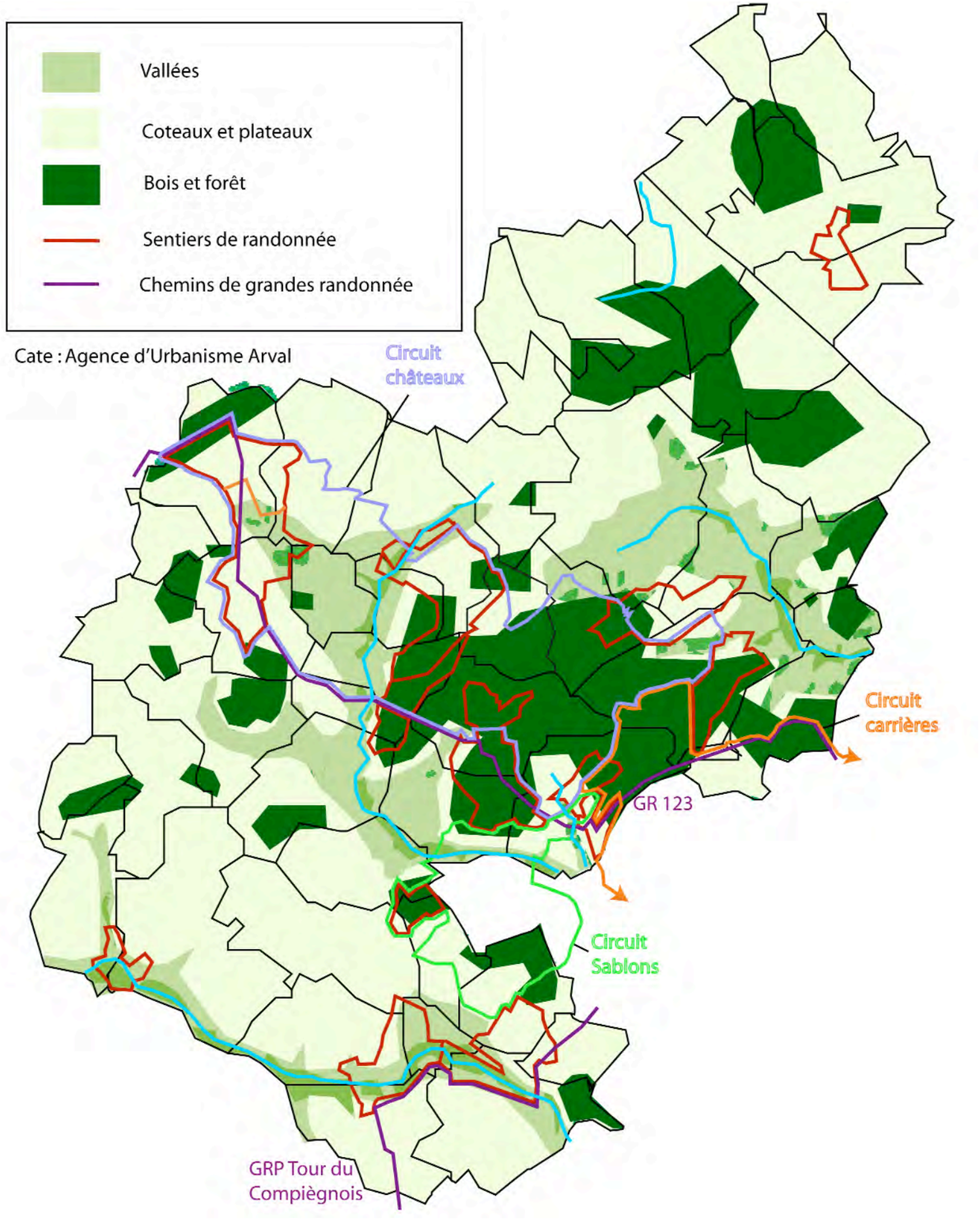

Les chemins d'exploitation participent pleinement à cette offre, particulièrement sur les plateaux agricoles. Relayés par les chemins ruraux ceinturant le village, ils sont autant de lieux de promenade et permettent aux habitants d'effectuer le «tour du village» puis de rejoindre les lieux attractifs en termes de promenade : bois, cours d'eau, etc.

Les chemins d'exploiation permettent aussi et surtout l'accès aux cultures par les engins agricoles et nécessitent d'être préservés et entretenus dans ce sens.

AGRO-TOURISME

L'accueil touristique, en ce qui concerne l'hébergement, la restauration et les activités, est essentiellement situé dans un triangle délimité par les communes de Monchy-Humières, Boulogne-la-Grasse et Cannectancourt.

On y trouve des gîtes ruraux, des gîtes d'étapes et des chambres d'hôtes dans 14 communes de ce secteur pour des capacités d'accueil de 4 à 15 personnes.

On dénombre également sur le Pays des Sources 11 restaurants répartis sur 9 communes et seulement un hôtel situé à Lassigny.
A noter que l'offre en camping existe sur le territoire, on y trouve deux installations à Orvillers-Sorel et Boulogne-la-Grasse mais il n'existe aucun comping à la ferme.

Le « triangle touristique » bénéficie de l'attractivité des zones humides des vallées de l'Aronde et du Matz. On y trouve l'essentiel des activités qui s'expriment par la présence, outre du GR123, de nombreux chemins de randonnée ainsi que du patrimoine d'intérêt touristique et architectural avec les églises et châteaux classés, les étangs de pêches, les anciennes carrières (tranchées de la Première Guerre Mondiale) et les centres équestres.

En corrélation avec le GRP Tour du Compiègnois, se sont développés d'autres circuits de promenades sur les communes du sud du territoire, en lien avec l'agglomération de Compiègne (Giraumont, Coudun, Baugy, Villers sur Coudun, Braisnes et Monchy Humières).

La base de la Nature et Randonnée située à Elincourt Ste Marguerite donne accès à plusieurs chemins et à un parcours d'initiation à l'orientation.

Sur les autres communes, on dénombre 13 circuits thématiques notamment le circuit des Arcs, celui des Prés verts, de la Montagne du Paradis, de la Vallée de l'Aronde ou de la Fontaine St Pierre,...

En plus des monuments historiques protégés, le Pays des Sources compte de nombreux édifices et sites intéressants à valoriser : châteaux, moulins, sites de la Grande Guerre, etc. disséminés dans de nombreuses communes.

Ce patrimoine représente un attrait supplémentaire à l'intérêt paysager des lieux, complétant le potentiel touristique du territoire. Les conditions de leur préservation et de leur valorisation restent à définir.
Ce potentiel touristique constitue des possibilités de diversification des activités agricoles du territoire (hébergement, restauration, vente de produits locaux etc.)

Le territoire commence ainsi à développer un tourisme agricole avec 3 fermes appartenant au réseau « bienvenue à la ferme » à Mortemer, Mareuil la Motte et Thiescourt, et la généralisation de la vente de produits directement sur les exploitations (ex. La Ferme d'Haussu en biodynamie, la cueilette des fruits à Cuvilly, du commerce à la ferme à Ressons sur Matz et à Biermont, etc.).

Rappellons que deux chambres d'hôtes à Conchy les Pots et à Belloy sont dans des anciennes fermes.

Tourisme et cadre de vie

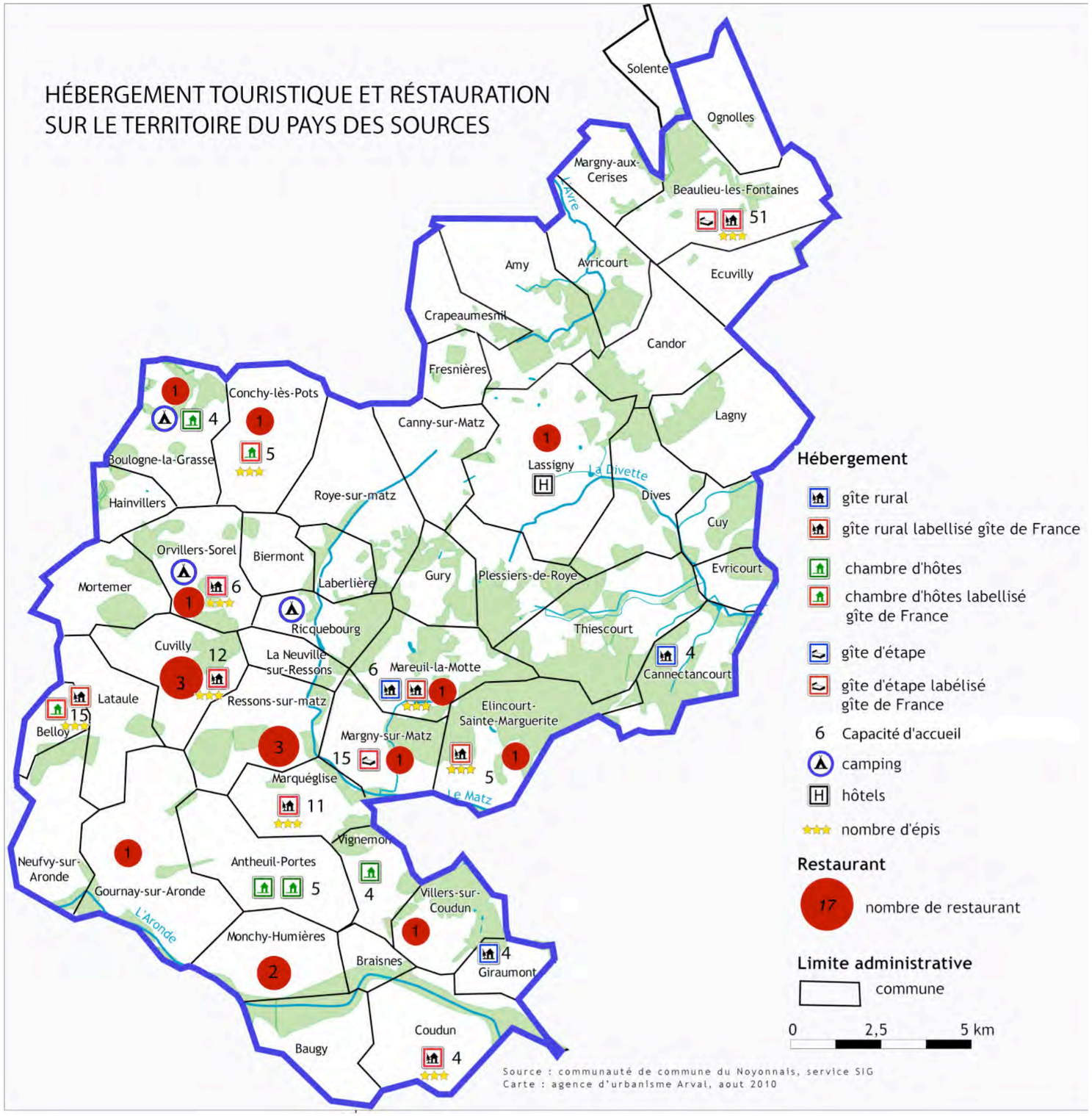

Un projet de création de gîte rural est en cours sur la commune de Conchy les Pots d'une capacité de 5 personnes. La création d'une activité d'hebergement à la ferme est projeté par un agriculteur de Canny sur Matz.

A Margny sur Matz, le centre équestre la Musarde a une capacité de 15 personnes en gîte d'étape et de séjours.

Une ferme pédagogique «Ché Fous d'ché bêtes» gérée par une association agréée par l'académie d'Amiens et jeunesse et sport, permet à tout public de côtoyer une centaine d'animaux à Beaulieu-les-Fontaines.

La diversification de l'activité agricole est une tendance nationale qu'il est nécessaire de préserver et soutenir à l'échelle du territoire afin de ne pas fragiliser la situation financière des exploitations dont les seuls revenus agricoles ne suffisent pas toujours à l'entretien des bâtiments présentant souvent une qualité architecturale remarquable.

Coupler les possibilités d'hébergements aux activités proposés sur le territoire permettrait la mise en place d'une dynamique touristique locale, notamment sur la base du court séjour (territoire à 1 h de Paris ou de l'agglomération lilloise, territoire étape pour les Européens du nord en transit). Cette question est étudiée au niveau du Pays Sources et Vallées, territoire à l'échelle duquel est gérée l'offre touristique et sa valorisation.

Globalement, le nord et l'extrême est du Pays des Sources sont dépourvus de toute activité touristique. On y trouve de l'artisanat de façon ponctuelle. A noter sur la commune de Beaulieu-les-Fontaines, un parcours de randonnée sur le thème des fontaines, des ruines médiévales et une ferme pédagogique.

LES PRINCIPAUX ENJEUX

LES PRINCIPAUX ENJEUX

Bâti récent empiétant sur l'espace agricole par étirement de la trame urbaine et ancien corps de ferme à réhabiliter dans le village.

Activité d'élevage déplacée à l'extérieur de la trame bâtie du village.

Paysage emblématique du Pays des Sources, largement composé par l'activité agricole.

Le constat global :

L'activité agricole sur le Pays des Sources connaît des évolutions significatives depuis plusieurs années caractérisées par :

. La quasi disparition de la culture fruitière et maraîchère

. Le recul notable de l'activité d'élevage avec une tendance à la spécialisation et à une réduction du nombre d'exploitations

. Une baisse globale du nombre d'exploitations, les exploitations en fin d'activité (retraite le plus souvent) étant reprises par d'autres exploitations déjà existantes.

. La recherche d'une productivité accrue dans un contexte de marchés économiques peu stables.

. Une nette tendance à la diversification des activités des exploitations pour élargir le champ des recettes possibles de cette activité économique.

. Des conditions d'activités contrariées par les formes de développement urbain, notamment par étirement des trames bâties.

. Des contraintes environnementales de plus en plus prégnantes à intégrer dans les conditions d'exploitation.

Tendances en cours - Enjeux d'aménagement

<u>Enjeu</u> : Face à la tendance au regroupement des exploitations et aux modes de commercialisation des productions, les sites agricoles tendent d'une part à se repositionner autour des sièges d'exploitation restants posant la question de leur condition d'agrandissement sur place (nouveaux bâtiments pour le matériel, les produits, etc.), d'autre part à la construction de sites communs (silos, etc.). Ces mêmes questions se posent lors de la mise aux normes des exploitations pratiquant l'élevage.

<u>Enjeu</u> : Les nécessaires besoins de diversification de l'activité des exploitations agricoles peuvent se traduire par des modes d'occupation et d'utilisation des sols sur ou à proximité des corps de ferme qui n'ont plus toujours directement de liens avec l'activité agricole : activités touristique ou pédagogique, vente de produit à la ferme, filières tournées vers la production énergétique propre ou renouvelable (bois, biomasse, etc.). La réglementation d'urbanisme à mettre en place est à adapter.

<u>Enjeu</u> : L'évolution des techniques et du matériel agricole demande des emprises suffisantes pour circuler et manœuvrer entre et dans les trames urbaines du territoire, interrogeant sur les aménagements de voirie et sur les formes d'extension urbaine (question du maintien des accès aux terres agricoles). De même, les emprises réservées à des extensions de l'urbanisation sur l'espace agricole ont à être correctement délimitées pour ne pas ensuite perturber, voire empêcher un usage agricole des parties restantes.

<u>Enjeu</u> : L'évolution des normes, du matériel et la tendance au regroupement des exploitations libèrent de nombreux bâtiments agricoles anciens, présentant le plus souvent un intérêt architectural, aussi bien sur les corps de ferme aux champs que dans les trames bâties déjà constituées des communes. Ces constructions offrent un potentiel non négligeable de renouvellement urbain du bâti (changement de destination vers du logement, des équipements, d'autres activités, etc.).

<u>Enjeu</u> : Le recul de l'activité d'élevage aux dépens de la culture s'accompagne d'une réduction des surfaces herbagères qui contribuent largement aux paysages emblématiques du Pays des Sources, en particulier sur le pourtour des villages, ou encore sur les milieux humides, les pelouses et les lisières boisées qui présentent un fort intérêt écologique (faune et flore rares, voire protégées). La question de la préservation d'au moins quelques sites les plus emblématiques se posent, en s'interrogeant sur les conditions de gestion de ces espaces.

<u>Enjeu</u> : Le rapport entre les évolutions en cours et à venir des activités agricoles sur le Pays de Sources et la bonne gestion environnementale des milieux, en particulier autour des questions relatives à l'eau (qualité et quantité) et aux risques naturels (gestion des eaux de ruissellement par maintien des talus, des fossés, des haies, etc.) implique des orientations à définir pour tendre vers des actions partagées allant dans le sens de l'intérêt commun.

<u>Enjeu</u> : Le déploiement possible d'une agriculture biologique ou raisonnée sur le territoire, plus proche du consommateur et reposant pour partie sur des activités de maraîchage, est d'autant plus viable qu'elle se situe sur des terres humides pouvant par ailleurs présenter des sensibilités environnementales ou paysagères fortes.